

DOMINIQUE AMOUROUX

EXTRAIT

JEAN-VINCENT BERLOTTIER

CONVICTIONS

ARCHITECTURES ET OUVRAGES D'ART

1967 - 2008

01

CAUE DE L'AIN / PATRIMOINE DES PAYS DE L'AIN



Jean-Vincent Berlottier au studio Herwey, Bourg-en-Bresse, octobre 2020.

Un architecte polymathe

Qu'y a-t-il de commun entre le Village de la Terre à L'Isle d'Abeau et le viaduc des Trois Ravines à La Réunion? Entre le Hameau du Verger à Treffort-Cuisiat et le dossier de candidature de Lyon pour les Jeux olympiques d'été de 2004? Un architecte, Jean-Vincent Berlottier. Pour lui, le territoire constitue un élément déterminant de son métier, que ce soit à l'échelle du village ou d'une métropole, de la maison individuelle ou de l'école maternelle, de l'immeuble collectif ou du parc de stationnement. L'Homme et les différents espaces de sa vie sont au cœur de la pratique quotidienne. Chaque projet est abordé comme le champ d'une innovation, d'un renouvellement intellectuel.

Son installation à proximité de la maison familiale de Treffort, après des débuts en Côte d'Ivoire, un passage chez Marcel Breuer à New York et une halte en Anjou, marque un tournant de son itinéraire personnel et professionnel. La mission d'architecte conseil au sein de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP), le militantisme à l'Union nationale des syndicats français d'architectes (Unsa), le rôle de chroniqueur à France Inter et pour la revue « Pignon sur Rue » ont renforcé ses préoccupations politiques et sociales et ses convictions constructives et écologiques. Contrairement à Marc Dosse et Pierre Dosse et à Pierre Pinsard, publiés dans cette même collection, Jean-Vincent Berlottier a connu la mise en concurrence systématique, ce qui l'a rapidement conduit à intervenir dans l'ensemble de la Région Rhône-Alpes, souvent en association avec des confrères locaux. Dessinateur acharné et humaniste sans faille, il a fondé son agence, basée à Bourg-en-Bresse et à Lyon, structure affirmant une réelle compétence en matière d'ouvrages d'art, de transports et d'architectures publiques. Le pont haubané de Seyssel franchissant le Rhône pour relier l'Ain et la Haute-Savoie fut sa première participation à la conception d'un ouvrage d'art. L'esplanade de la gare et le parc de stationnement Courrier à Annecy constituèrent des lieux d'expérimentation spatiale et conceptuelle. Le pont de Gilly-sur-Isère a offert une porte d'entrée hautement technique aux Jeux olympiques d'hiver d'Albertville de 1992. De tels ouvrages ont ancré nos territoires dans le XX^e siècle.

Le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain a entrepris le travail de redécouverte d'une production prolifique, toujours exemplaire d'une volonté d'être au service des maîtres d'ouvrage et des usagers, d'une conscience de l'argent public, volontiers portée sur des programmes novateurs et tissant une fructueuse rencontre avec les plus grands ingénieurs spécialisés dans la conception des ouvrages d'art, tels Michel Virlojeux, Jean Muller, Jean Tonello, Bernard Gausset et Quadric...

Cet ouvrage et l'exposition itinérante qui l'accompagne ont été rendus possibles grâce au travail de Dominique Amouroux, qui a exhumé des archives quasi oubliées mais heureusement conservées et en a assuré la présentation visuelle et éditoriale. C'est donc le portrait d'un architecte inscrit dans son époque, son territoire et les différentes facettes de son métier que nous vous invitons à découvrir.

Bruno Lugaz

Directeur du CAUE de l'Ain

- 3 AVANT-PROPOS
Un architecte polymathe / Bruno Lugaz
- 4 PRÉFACE
L'exigence de qualité architecturale / Jacques Cabanieu

SOMMAIRE

9 **SE FORMER, S'INITIER, S'ÉTABLIR**

Les quatre métiers d'un architecte
 Intégrer l'École spéciale d'architecture
 Débuter dans les années 1960
 Exercer en Côte d'Ivoire
 Travailler à New York, concourir à Paris
 Être urbaniste à Angers
 S'implanter à Bourg-en-Bresse et à Lyon
 Analyser, concevoir, proposer
 Échanger, partager, transmettre

59 **CONCEVOIR LES ESPACES DES HOMMES**

Maison Bouchéras, Simandre-sur-Suran (Ain)
 Hameau de la Chartreuse, Bourg-en-Bresse (Ain)
 Le Verger du Moulin, Treffort-Cuisiat (Ain)
 Les trois villages de Curtafray, Bourg-en-Bresse (Ain)
 Le Village de la Terre, Villefontaine (Isère)
 Trois hameaux, Saint-Christophe-en-Oisans (Isère)
 Immeuble République, Bourg-en-Bresse (Ain)
 Résidence Le Bon Pasteur, Lyon (Rhône)
 Groupe scolaire du Bois des Pesses, Bellegarde-sur-Valserine (Ain)
 École primaire, Péron (Ain)
 Collège Émile Cizain, Montluel (Ain)
 Collège Le Paruthiol, Péron (Ain)
 Lycée Édouard Branly, Lyon (Rhône)
 Groupe scolaire Christophe Colomb (GS 18), Villefontaine (Isère)
 Foyer Le Sous-Bois, Oyonnax (Ain)
 Gymnase Prés Tiers, Divonne-les-Bains (Ain)

Centre de rencontres Innovance, Villieu-Loyes-Mollon (Ain)
 Théâtre du Bordeaux, Saint-Genis-Pouilly (Ain)
 Centre Eden Nature, Cuisery (Saône-et-Loire)
 Médiathèque Élisabeth et Roger Vailland, Bourg-en-Bresse (Ain)
 Bureaux Terre Vivante, Mens (Isère)
 Le Triangle de la Folie, Nanterre (Hauts-de-Seine)
 Le Champ de Foire, Bourg-en-Bresse (Ain)
 Espace de loisirs de Bouvent, Bourg-en-Bresse (Ain)
 Village de vacances, Menzières (Ain)
 Jeux olympiques d'été 2004, Lyon (Rhône)

177 **ÉTUDIER LES OUVRAGES DE LA MOBILITÉ**

Parking Courrier, Annecy (Haute-Savoie)
 Péage autoroutier, Cluses (Haute-Savoie)
 Viaduc du Chavanon, Merlines (Corrèze)
 Viaduc sur le Fanjaret, Monestier-de-Clermont (Isère)
 Viaduc de la Ravine des Trois Bassins, La Réunion
 Viaduc sur le Tarn, Millau (Tarn)
 Viaduc sur la Dordogne, Souillac (Dordogne)
 Pont sur la Saône, Jassans-Riottier (Ain)
 Pont sur l'Isère, Gilly-sur-Isère (Savoie)
 Pont sur le Cher, Urçay (Allier)
 Pont sur le Rhône, Seyssel (Ain)
 Grand pont sur la Loire, Saint-Just-Saint-Rambert (Loire)
 Viaduc sur le Scardon, Abbeville (Somme)
 L'Homme de la Roche, Lyon (Rhône)
 Pont sur l'Adour, Bayonne (Pyrénées-Atlantiques)
 Tête du tunnel du Somport, Urdos (Pyrénées-Atlantiques)
 Viaduc LGV sur la Durance, Cavaillon (Vaucluse)
 Passerelle sur le Drac, Grenoble-Seyssins (Isère)

263 **ANNEXES**

Données sur les réalisations et projets
 Collaborateurs de l'agence
 Remerciements
 Crédits documentaires

CONCEVOIR LES ESPACES DES HOMMES

LE VILLAGE DE LA TERRE

VILLEFONTAINE (ISÈRE)

1984-1985

Porté par un conservateur du Centre Georges Pompidou, Jean Dethier, le désir de valorisation des matériaux traditionnels se focalise sur la terre et se matérialise, après une exposition parisienne, sous forme d'un village, initialement dénommé le Domaine de la Terre, où plusieurs architectes assurent chacun la construction d'un habitat collectif expérimental.

Dans la mouvance de l'après Mai 68, émerge le désir de rétablir une relation plus symbiotique avec la nature. Un attrait renouvelé pour l'individualité et pour la petite échelle en découle, d'où le mouvement vers l'autoconstruction et les matériaux naturels.

Dans ce contexte, la terre focalise l'attention dans la double acception de planète (Les Amis de la Terre, la Planète bleue...) et de matériau (le pisé, l'adobe...) Ainsi, se crée en 1979 au sein de l'école d'architecture de Grenoble le laboratoire CRAterre, dédié aux procédés constructifs employant la terre crue.

En 1981, l'exposition « Des architectures de terre ou l'avenir d'une tradition millénaire » constitue un véritable révélateur auprès du public et des professionnels. Elle connaît un grand

retentissement à Paris et dans les cent cinquante villes où elle est présentée, puis un prolongement concret.

Jean Dethier veut susciter une commande en France permettant de convaincre les régions et les pays ayant une tradition de construction en terre d'en reprendre ou d'en poursuivre l'emploi. Il rejoint ainsi une autre dimension de l'époque : l'altermondialisme. Lui-même publie un livre qui reflète la polysémie du sujet, « Habiter la terre ».

Bien que l'État français rejette l'expérimentation en matière de logements, son initiative, de nature essentiellement technique, suscite une mobilisation du ministère de la Culture, et de celui de l'Équipement, de l'Environnement et du Cadre de vie. Elle se concrétise au sein de l'un des quartiers du territoire de L'Isle d'Abeau, Villefontaine, l'Opac de l'Isère relevant le défi de réaliser du logement social en terre crue, très performante thermiquement. L'établissement public en charge de l'aménagement de cette ville nouvelle et l'Opac 38 lancent un « appel sur motivation » : les dix architectes lauréats se partageront douze lots de quatre à dix logements.

Initié en 1981 par l'exposition, ébauché en 1985 par une première étude du principe d'un lotissement, le projet arrive donc à maturité en 1990, dans un contexte où la construction en terre a affirmé son existence mais ne parvient pas à se développer pleinement en France²⁸.

Exerçant dans la Bresse, pays à forte tradition constructive en pisé, Jean-Vincent Berlottier se porte candidat. Il est retenu pour réaliser l'îlot 5 (ou îlot B), soit quatre logements de quatre ou

de cinq pièces, à édifier sur une parcelle ouvrant, côté nord, sur la rue Hassan Fathy²⁹ et, côté sud, sur une venelle verte. Caractérisées par leurs quatre tourelles rondes, côté nord, associées deux à deux, ces maisons sont orientées nord-sud et construites sur trois niveaux.

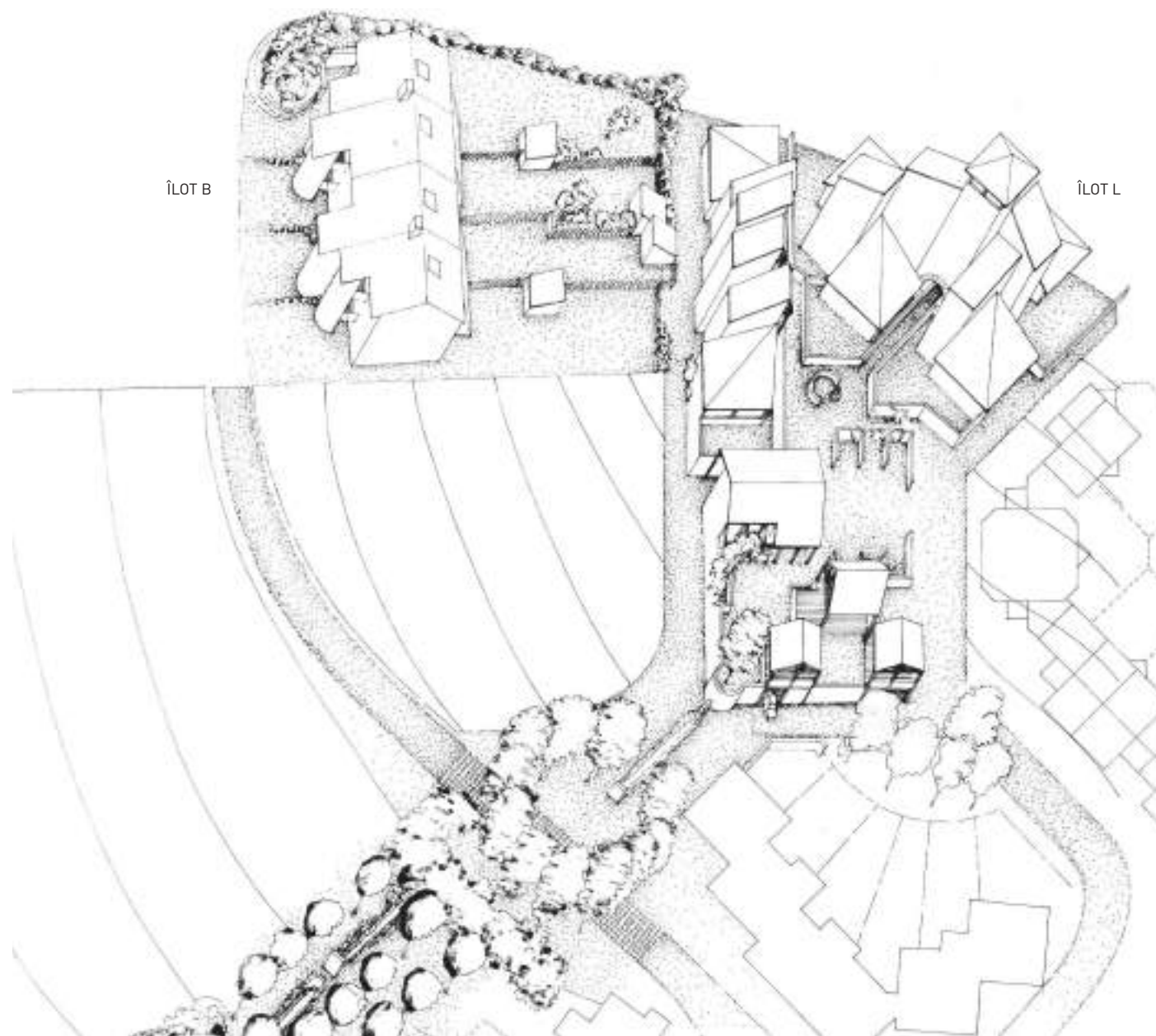
Au rez-de-chaussée, le garage est doublé d'un espace non affecté, tandis que l'escalier se glisse dans le volume cylindrique. À l'étage la cuisine et le séjour sont séparées par une paroi vitrée.

Deux ou trois chambres (dont deux peuvent être réunies), trouvant place à l'étage supérieur. Côté voie verte, l'orientation sud a été exploitée par la création d'un mur Trombe : une véranda est érigée devant un mur, les calories recueillies s'accumulent dans le mur contribuent au chauffage du séjour et de deux des chambres.

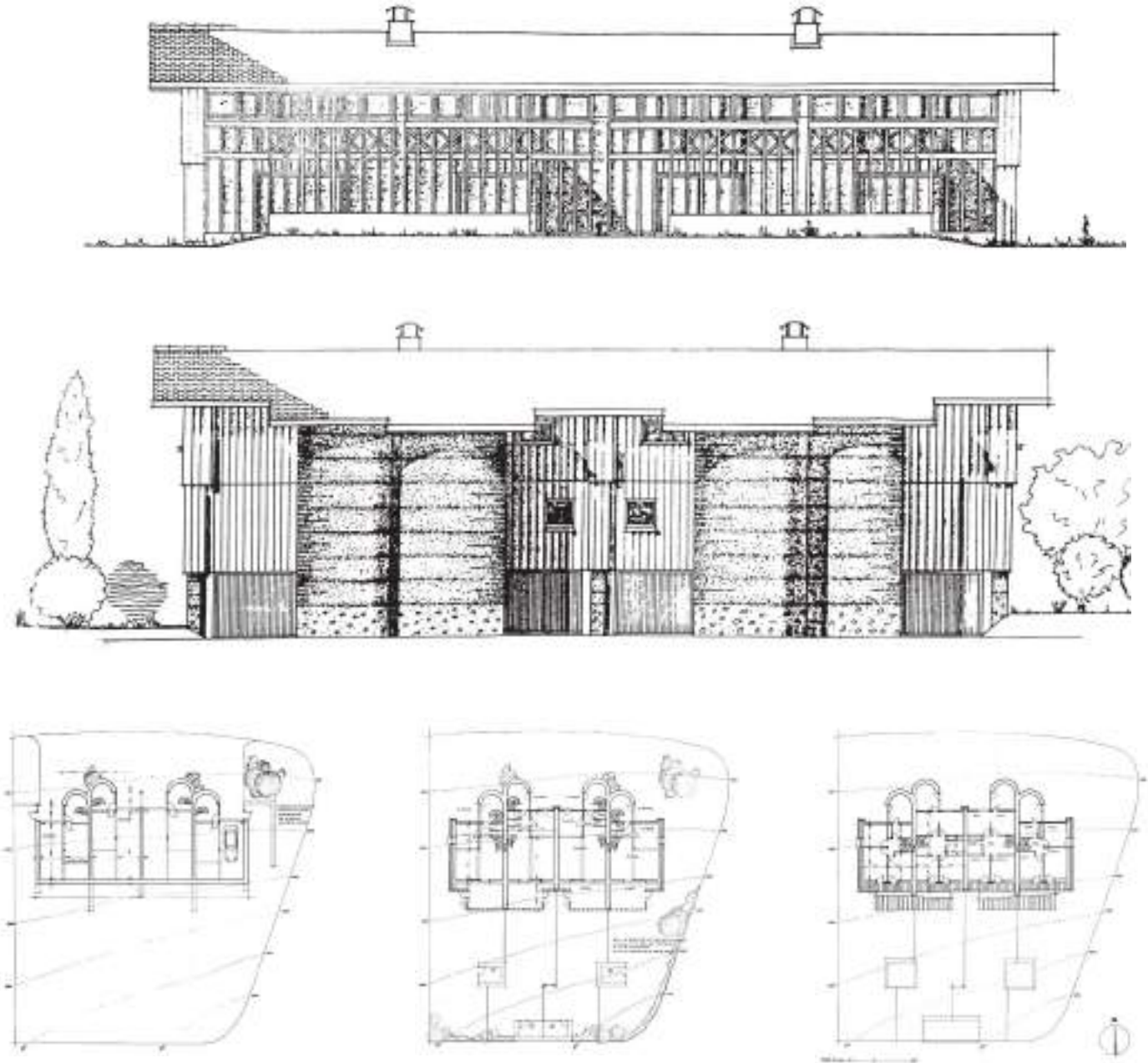
De la terre et du bois : seules les fondations sont réalisées en béton armé. Tout le reste est soit en pisé, soit en bardage bois avec isolation. Les façades nord sont en doubles panneaux bois et tous les autres murs sont en pisé de cinquante centimètres d'épaisseur au rez-de-chaussée et au premier étage, et de quarante centimètres au niveau supérieur. Ils sont protégés des intempéries soit par les débords de toitures soit par un bardage bois du côté des vents dominants. Les planchers sont en bois et intègrent une isolation thermique et acoustique en terre.

²⁸. Voir à ce propos « Architectures contemporaines en terre crue en France de 1976 à 2015 : pourquoi et comment les acteurs construisent avec ce matériau aujourd'hui ? » par Anne-Lyse Antoine, Elisabetta Carnevale.

²⁹. Du nom de l'architecte égyptien (1900-1989) qui a construit en Égypte, en Irak et au Pakistan des habitations et des édifices religieux en terre, réalisés avec la participation de populations pauvres.



Axonométrie des deux îlots construits par Jean-Vincent Berlottier, l'îlot B (à gauche) et l'îlot L (à droite).
Projet intégrant la halle et les trois volumes utilisables édifiés sur les garages (non réalisés).



Îlot B : élévations des façade sud et nord et plans de niveaux.



Îlot B : une double ossature bois et du pisé associé au béton sont mis en œuvre en façade nord.



Îlot B, façade nord : le pisé est protégé par le débord des toitures et, en pignon, par un bardage bois sur isolation extérieure.

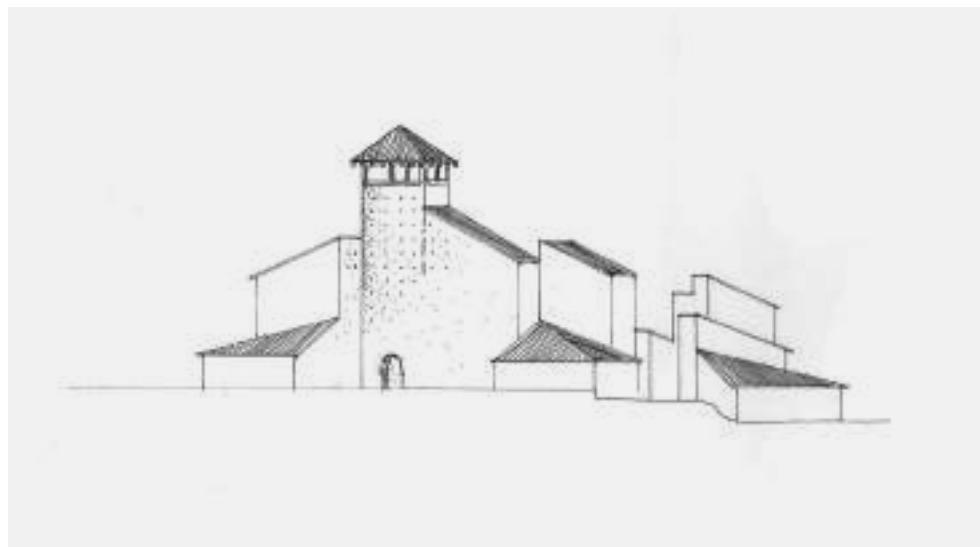


Îlot B, façade sud : les murs Trombe sont associés à des ouvertures basses et hautes permettant de diffuser les calories accumulées dans la serre au sein de l'habitation.

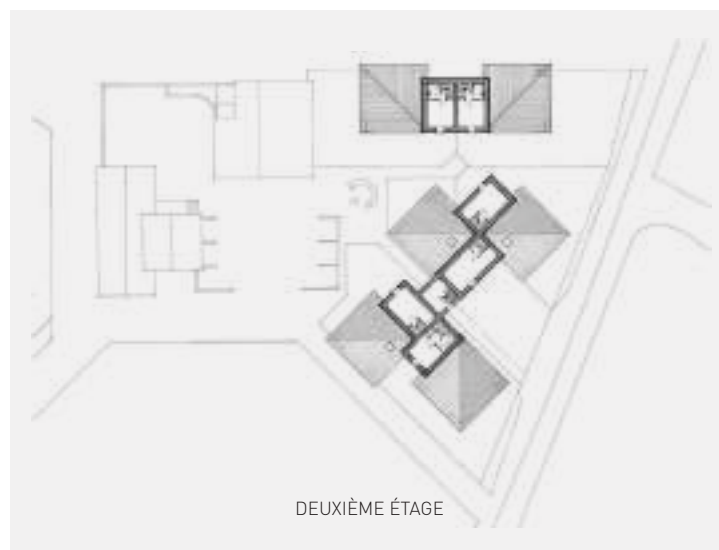
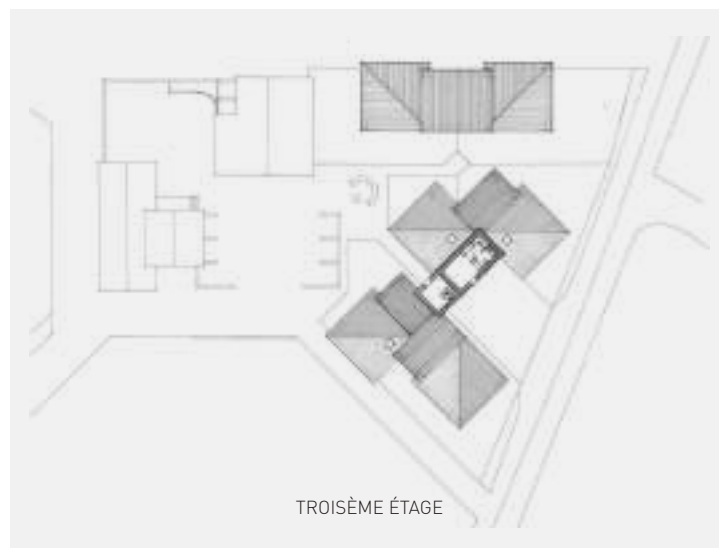
Toujours dans le cadre du Village de la Terre, Jean-Vincent Berlottier signe une seconde opération, à la suite d'une mise en compétition des lauréats des différents lots. Elle est visible, car correspondant au point haut du village, et plus importante puisque regroupant six logements se développant autour d'une tour haute d'une quinzaine de mètres. Se présentant comme un agrégat de volumes de différentes tailles, le projet illustre les connaissances acquises par l'architecte lors de ses voyages en termes de complexité d'organisation des modes de vie et notamment des degrés d'intimité et de sociabilité, ainsi que du déroulement de la vie quotidienne, rapportés à la densité. L'opération comporte une tour belvédère, proposée par l'architecte, six logements possédant chacun un jardin privatif de pleine terre en terrasse et des garages séparés. Chaque logement est composé d'un volume vertical en terre (la tourelle) avec cuisine au rez-de-chaussée et une chambre par niveau ainsi qu'un volume prismatique bas, accolé à la tourelle, construit en bois, abritant le séjour doté d'une mezzanine.

La démarche initiale proposait de coupler l'inertie thermique de la construction en pisé de cinquante centimètres d'épaisseur, sans isolation mais avec un détecteur de température à mi-murs. Cette solution, non conforme à la réglementation, fut donc refusée.

La tour sera finalement réalisée en pisé et les tourelles en blocs de terre crue avec isolation intérieure, planchers bois et terre, comme pour l'opération précédente.



Élévations des façades de l'îlot L montrant la volonté de créer un beffroi pour exprimer le point haut de l'opération du Village Terre et offrir un point de vue sur la ville nouvelle.



Plan des niveaux de l'îlot L montrant le développement des logements autour de la tour-belvédère.



Ôlot L : façade sud

ÉCOLE PRIMAIRE

PÉRON (AIN)

1993-1997



Calée sur une courbe de niveau, cette réalisation isolée se libère des notions d'unité des façades, d'objet architectural achevé mais aussi des conventions formelles du moment.

Côté route, des d'arcades dominées par les amples ondulations d'une toiture caparaçonnée de cuivre, barre sans détour la perspective en léger dévers. Une telle écriture de la façade ignore les signes usuels des édifices scolaires pour imposer son univers formel propre empreint d'une indéniable poésie.

Toutefois, celle-ci ne marque pas la façade arrière, particulièrement rigoureuse : dix-huit meurtrières, soumises à un alignement irréprochable semblent surveiller, depuis l'étage, les neuf fenêtres du rez-de-chaussée.

Ainsi se manifeste pleinement la rigueur du propos qui perçait sous la répétition des arcades et des ondulations de toiture et sous la forme oblongue du bâtiment : la construction est la première séquence d'une forme pensée pour se répéter latéralement. Sans viser à un développement

infini, tel que pouvaient le proposer des architectes italiens dans les années 1980, le projet met effectivement en place sa propre croissance par duplication latérale. Il intègre ainsi la croissance démographique importante de la commune de Péron due à sa proximité avec la Suisse. Les extensions déjà réalisées, valident cette stratégie de maintien de la cohérence formelle initiale³⁰.

Cette réalisation offre trois autres centres d'intérêt. La différenciation des façades avant et arrière, usuelle en milieu urbain, est rare en situation isolée : une multitude de points de vue poussent à concevoir une image unique. La distinction établie ici est liée à la gestion de la déclivité qui structure un propos duel : s'appuyer sur l'amont, dominer l'aval. Aussi, la façade amont est dédoublée par le jeu de l'arcade qui établit une première peau permettant d'intercaler une circulation protégée et un espace de récréation couvert. Celle de l'aval est laissée à sa propre sécheresse, à sa rythmique singulière, la profondeur des ouvertures rendant simplement lisible l'épaisseur du mur.

Si le volume a été pensé pour croître latéralement (et éventuellement décroître), l'espace intérieur du premier niveau est conçu pour être aisément reconfiguré, ce qui explique le report de la structure sur les façades et le choix d'une couverture de l'ensemble par une grande cape reposant à l'est sur la façade et à l'ouest sur des colonnes extérieures.

La répartition des locaux est, elle aussi, peu habituelle puisque les salles de classe sont disposées au rez-de-chaussée alors que le restaurant, la salle polyvalente, la bibliothèque sont réunis à l'étage. Ces espaces sont exclusivement desservis à partir d'un escalier extérieur et d'une galerie, abrités par le débord de toiture, de sorte qu'ils puissent être utilisés par des associations en dehors des heures de fonctionnement de l'école.

³⁰. Une première extension (trois classes et une bibliothèque) a été réalisée par l'architecte avec Dominique Dromard. La seconde (six classes et une salle d'évolution) l'a été par Monique Maire-Amiot et Nelly Plantier. Une troisième a été ultérieurement effectuée par une autre agence.



Aimable, poétique et déliée côté arrivée, l'architecture adopte une austérité toute montagnarde face à la vallée.

COLLÈGE ÉMILE CIZAIN

MONTLUEL (AIN)

2001

L'organisation interne d'un collège étant largement prédéterminée, l'architecture s'affirme par quelques signes puissants, des espaces et des matériaux magnifiés.

Dans cette agglomération lovée au pied de la Côtière sud, le nouveau collège s'édifie sur un terrain triangulaire, simplement séparé du centre-ville par un petit affluent du Rhône, la Sereine. Il se substitue à un collège, édifié en 1962 sur un terrain voisin, aux façades dotées de panneaux de type Prouvé, détruit et remplacé par un supermarché. À la fin des années 1990, la conception d'un nouveau collège se joue sur quelques signes puisque la disposition des classes est standardisée, l'emplacement des fonctions essentielles est déterminé par leur interdépendance, et le compromis entre tradition (le toit de tuiles), contemporain (les façades vitrées, le béton) et environnement (le bois) incontournable pour séduire les membres du jury. Si l'entrée se doit d'être monumentale, l'architecte la signale d'un auvent aux

dimensions d'un fragment de toiture qui se serait soulevé, en forme de feuille nervurée, soutenue par deux piliers arborescents. Symbolique, ce dispositif est aussi pratique : il offre un abri aux élèves arrivés en avance. Il donne une dimension poétique à l'expression de l'institution scolaire, souvent marquée par des formes symétriques et centrées.

De fait, cette virgule aérienne de bois lamellé-collé marque l'extrémité de la colonne vertébrale de l'établissement, une galerie. Ouverte au rez-de-chaussée et fermée à l'étage, elle constitue l'interface longitudinale ouest-est entre les quatre bâtiments perpendiculaires, sur son flanc nord, et la cour de récréation ouverte sur la rivière, sur son côté sud. Elle est aux dimensions du préau et abrite les escaliers desservant l'étage.

Le premier bâtiment s'organise autour d'un vaste hall circulaire, à deux niveaux, fédérant, à gauche, l'administration, la bibliothèque et, à droite, la salle polyvalente (qui peut être utilisée en dehors des heures et des périodes d'ouverture du collège) et les classes

de lettres, d'histoire-géographie et de langues. Le second est dédié aux classes de mathématiques, de sciences et vie de la Terre, de physique-chimie et de technologie. Le troisième, plus compact, est dévolu aux arts plastiques et à l'éducation musicale. Le dernier accueille le restaurant scolaire.

En retrait, dans la partie la plus étroite de la pointe du triangle, se glissent les quatre habitations des personnels, traitées sous forme de maisons traditionnelles, accouplées deux à deux par leurs garages. Elles sont précédées de trois aires de stationnement pour les véhicules du personnel de l'établissement. À l'image du hall d'entrée circulaire, dont le plafond acoustique a été parfaitement mis en œuvre selon un tracé rayonnant, les prestations de second œuvre ont été dessinées et réalisées avec un soin particulier, à l'image des menuiseries en façade des classes et des portes d'accès à celles-ci. Ces détails participent de l'image soignée de cet établissement.



L'auvent surdimensionné constitue un signal avenant mais aussi un espace protecteur pour les collégiens soumis à un temps d'attente entre ramassage scolaire et ouverture de l'établissement.



Espaces et matériaux transmettent l'attention portée à tous ceux qui fréquentent les lieux.



Le débord de toiture abrite une circulation extérieure, les escaliers d'accès à l'étage et forme préau.

FOYER LE SOUS-BOIS

OYONNAX (AIN)

1978

Maître d'ouvrage discret parce qu'il se consacre aux enfants et aux adultes déficients, l'Adapei est à l'origine d'architectures remarquables disséminées sur l'ensemble du territoire mais généralement soustraites aux regards, sauf lorsqu'elles s'implantent, comme ici, en montagne.

En raison de la spécificité des locaux nécessaires à leurs activités et à l'initiative de leurs dirigeants respectifs, les différentes Associations départementales de parents et d'amis des personnes handicapées mentales (Adapei) ont régulièrement fait appel à des architectes sensibles pour concevoir leurs implantations. Ceux-ci ont développé des trésors d'ingéniosité pour créer des constructions attractives en dépit de budgets serrés³².

Après avoir réalisé le centre de vie rurale de l'Adapei à Treffort-Cuisiat combinant hébergement et espace de travail sur un site de trente hectares, Jean-Vincent Berlottier est sollicité pour réaliser un hébergement à Oyonnax.

Le site domine la vallée, en lisière d'une zone boisée. Il propose une architecture en rupture avec les formes modernes qui ont marqué l'évolution accélérée de la ville sous l'impulsion de son expansion économique, qu'illustrent l'église Notre-Dame de la Plaine³³ ainsi que les tours et les barres du quartier qui l'entoure. Il développe un registre de formes simples, couvertes par de grands pans de toiture, illustrant son attrait pour les combles et les greniers. Il dispose les unités d'hébergement composant un groupement évocateur d'un hameau traditionnel, accroché à la pente dont les volumes se prolongent par des terrasses, par des coursives et par une galerie protégée, posée sur des pilotis, qui affirme, en la respectant, la présence d'un ancien chemin traversant la propriété pour gagner le bois.

Cette relation à l'architecture vernaculaire s'exprime aussi dans le prolongement d'une toiture, l'irruption comme aléatoire de percements, le positionnement d'escaliers extérieurs comme ajoutés ultérieurement par évolution de l'usage... Mais cette relation aux formes construites

anciennes évite le pastiche par l'adoption de grandes baies vitrées, par la teinte gris foncé du bardage, par le développement des terrasses qui disent le plaisir contemporain de se tenir dehors.

La surprise vient de ce que ce registre extérieur de verticales contenues et d'obliques étirées, soulignées par la pose des plaques assurant le bardage, abrite un univers de courbes, celui de rampes qui se substituent aux escaliers pour gérer les déclivités.

Il en résulte de véritables parcours de découverte des espaces intérieurs, une richesse des perceptions spatiales potentiellement offertes aux résidents avec ses volumes toute hauteur, ses espaces resserrés et ses coins protecteurs.

³². Ainsi, Louis Miquel, disciple de Le Corbusier et ami d'André Wogenscky, a marqué le patrimoine du Maine-et-Loire en signant un Institut médico-pédagogique pour enfants inadaptés (1964-1965) et un Institut médico-professionnel (1967-1969) à Cholet et des Instituts médico-pédagogiques à Segré (1968-1972) et Baugé (1968-1974).

³³. Voir à ce propos, « Pierre Pinsard, architectures profanes et sacrées », CAUE 01/PPA, pp 267-275.



Le bâtiment affirme de grandes toitures et un bardage bois posé en diagonale.





L'espace intérieur transforme une contrainte, les longues rampes compensant la déclivité du site, en une promenade architecturale révélant un jeu infini de perspectives.

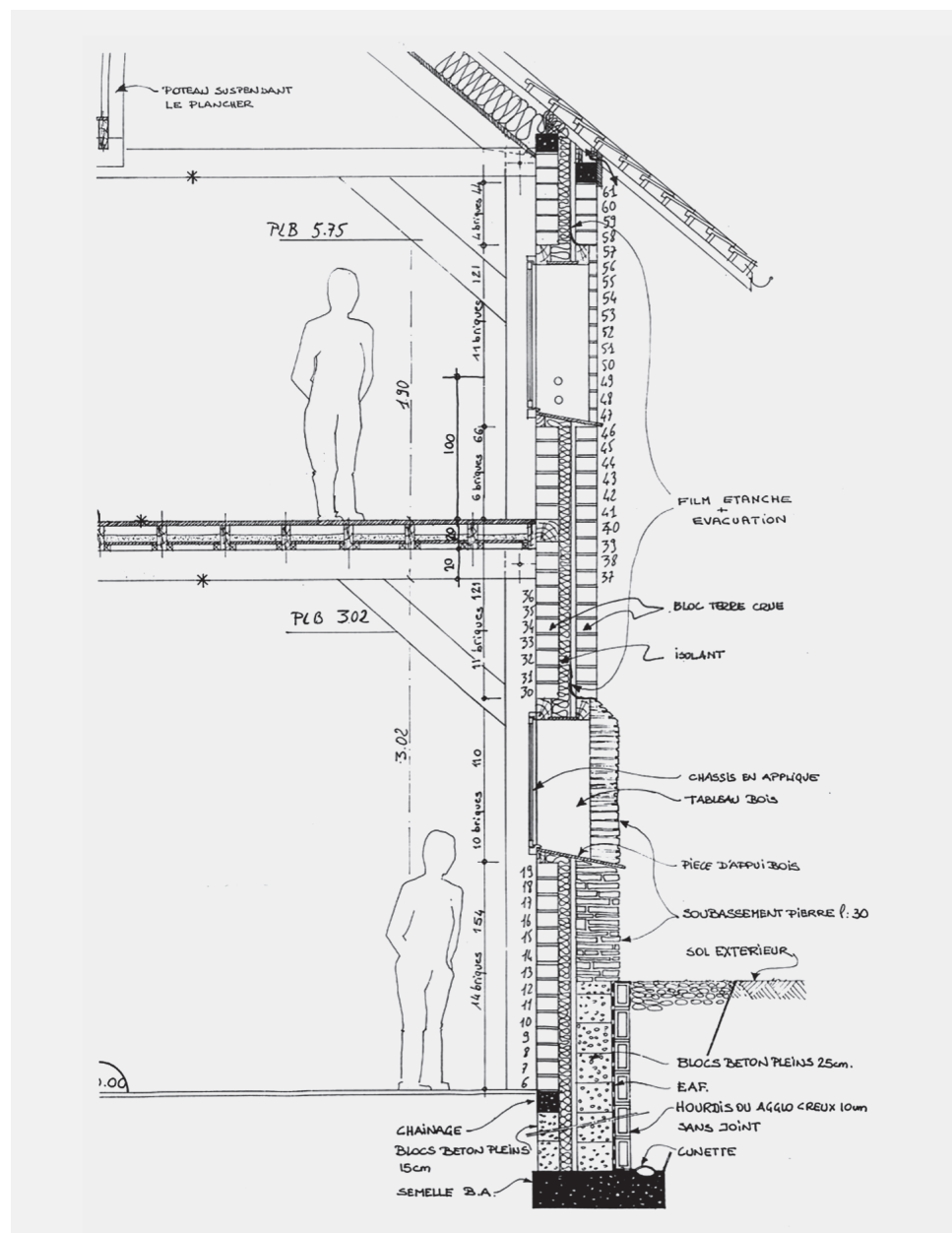
BUREAUX TERRE VIVANTE

MENS (ISÈRE)

1992

Un bâtiment écologique manifeste pour une association prolonge, en pleine nature, les savoirs mis en œuvre dans le Village de la Terre de la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau.

L'association Terre Vivante se fait connaître au début des années 1980 par son journal, « Les Quatre saisons du jardinage », puis par des ouvrages liés à la nature, à l'écologie et à la santé. En 1994, elle crée un centre de découverte de l'écologie pratique sur un domaine d'une trentaine d'hectares qu'elle acquiert près de Mens, dans la Trièves, au pied du massif du Vercors. Sur ce site, elle doit réaliser deux bâtiments : l'un est dédié à l'accueil des groupes et aux stages d'initiation et de formation, l'autre à l'administration et à la maison d'édition. Elle confie le premier à deux architectes membres des Pressés de la Cité, Jacques Blanc et Marcel Ruchon. Pour le second, elle s'adresse à Jean-Vincent Berlottier dont elle a remarqué le travail au Village de la Terre. L'architecte fait face à une demande de construction en terre dans un massif montagneux où l'on bâtit traditionnellement en pierre : il lui faut faire venir ce matériau d'une région voisine.



Coupe sur la mise en œuvre de l'ossature bois et des doubles murs en terre crue prenant l'isolant en sandwich.



Élévation des façades nord (en haut) et sud intégrant un mur trombe (en bas).



Vues des façades sud (à gauche) et nord (à droite) du bâtiment de bureaux.

Il prend le parti d'une construction qui fait le dos rond aux vents soufflant du nord et s'ouvre largement au sud par deux façades vitrées. Deux ailes de bureaux sont réunies par un volume central dédié au hall d'accueil et à l'escalier desservant l'étage. La première aile intègre, au rez-de-chaussée, une salle de conférence aux dimensions généreuses et, à l'étage, le centre de documentation et des bureaux.

Les deux niveaux de la seconde sont exclusivement dédiés aux bureaux. Dans un souci de pérennité, d'économie d'énergie et de confort d'usage, l'association retient les prestations de qualité proposées par l'architecte. La toiture est en tavaillons de mélèze. Les murs doubles en terre sont dressés de part et d'autre d'un isolant. Un large débord de toiture les protège des intempéries. Le plancher du centre de documentation est suspendu

à la charpente pour libérer la salle de conférence de tout point d'appui intermédiaire. Les planchers intègrent une quinzaine de centimètres de sable pour renforcer l'isolation phonique et la résistance au feu.

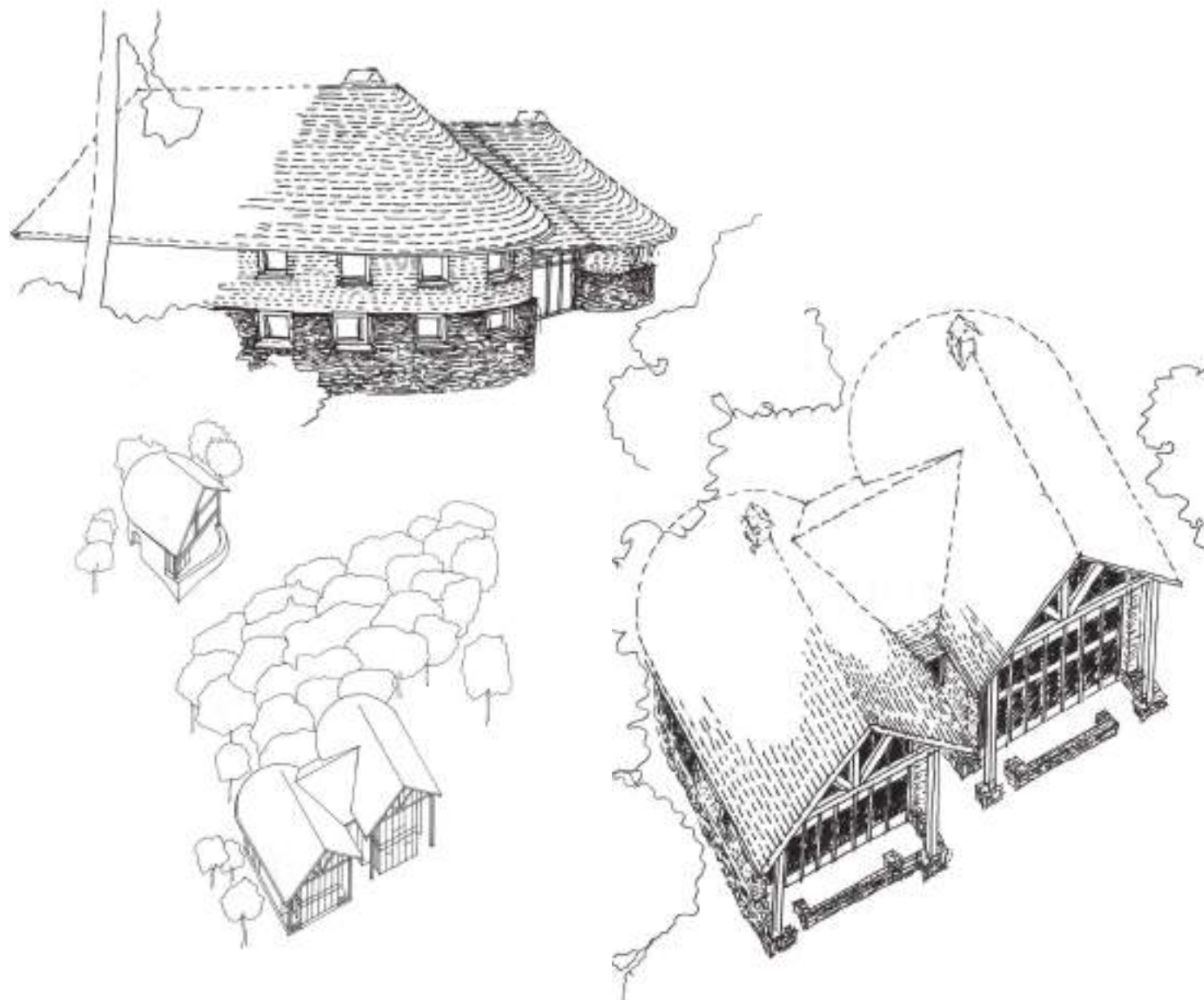
Seuls l'espace tampon vitré, initialement prévu en façade sud, et la maison de fonction n'ont pas été réalisés pour des raisons budgétaires.

Ces décisions n'obèrent en rien le caractère accord de ces formes rattachées, en partie sud, au vocabulaire de l'architecture solaire passive et, en partie nord, aux rondeurs de formes ancestrales de l'architecture de terre mais édifiées en affirmant leur édification récente par l'adoption de fenêtres carrées.

Outre une connivence avec l'ingénieur en charge de la structure bois choisie par le maître d'ouvrage, ce projet a également constitué pour l'architecte

l'occasion d'une rencontre avec un artisan expert dans la mise en œuvre de la terre. La « Maison Bleue » ainsi qu'est surnommée cette réalisation, en raison de la teinte de la lasure apposée sur les menuiseries des deux façades sud, marque le point de départ d'une collaboration entre Jean-Vincent Berlottier et les membres des Pressés de la Cité.

Ils travailleront sur le projet de hameaux à Saint-Christophe-en-Oisans. Il engagera avec eux les termes de la réponse à apporter au maire de Villard-Reculas qui souhaite revitaliser son village en offrant à des jeunes un habitat neuf couplé avec un espace de travail. Il participe à leur étude de la zone Voreppe-Grenoble et à la proposition d'une trame végétale accueillant les différentes activités dans un grand parc urbain intégrant les terres agricoles.



Axonométrie du projet initial avec les doubles façades vitrées et le volume propre au logement de fonction.
Étude en perspective des façades nord (en haut) et sud (en bas) du bâtiment réalisé.

VILLAGE DE VACANCES

MENTHIÈRES (AIN)

1998

Témoign d'une grande ambition, cette station illustre les vicissitudes des projets ambitieux des instances territoriales : capacité des élus à leur donner vie, lancement dans l'enthousiasme, puis orientations politiques divergentes et finalement difficultés de gestion et d'élaboration de stratégie marketing en réponse aux évolutions successives des attentes des publics potentiels.



« L'Ain se lance à fond dans l'hébergement » s'enthousiasme Le Progrès du 6 février 1988 qui souligne qu'il a fallu dix-huit ans d'opiniâtreté pour faire naître ce centre de vacances. Dix-huit ans plus tôt, souligne le journal, « le tissu industriel bellegardien s'effondrait, l'agriculture de montagne commençait à s'essouffler, le tourisme de moyenne montagne en revanche prenait son essor avec le développement soudain du ski de fond » en rappelant le contexte de lancement du projet.

La veille, le 5 février 1988 de gros flocons dansent devant la caméra de FR3 Rhône-Alpes dont l'équipe filme les tout débuts de la station de Menthières, sans véritablement révéler ni son apparence ni ses espaces intérieurs, mais en insistant sur la satisfaction des résidents, sur la vocation populaire de ce projet et sur la vingtaine d'emplois créés. Implicitement, le commentaire oppose les grandes stations qui se sont développées dans les Alpes en captant une population urbaine aisée, aux équipements qui, comme celui-ci, développent une offre à l'intention de publics disposant de revenus plus modestes et des personnes qui, vivant dans des pays plats, sont impressionnées par la haute altitude ou ne recherchent pas la performance sportive.

En belvédère sur la vallée de la Valserine, à 1070 mètres d'altitude, et au pied des monts du Jura, le projet est réaliste : il a été favorablement expertisé par Émile Allais, l'ancien champion de ski, consulté pour de nombreux projets de stations de sports d'hiver. Il permet de mettre à disposition des enfants scolarisés à Bellegarde-sur-Valserine un stade de neige aisément accessible le mercredi. Il offre l'opportunité de créer un espace combinant ski nordique et ski alpin que fréquenteront le week-end les familles des bassins de population de Bellegarde, du Pays de Gex et du Genevois. Il constitue le support d'une offre de séjours d'hiver et d'été à l'intention des familles sensibles à des pentes douces et à un décor apaisant.

Bellegarde-sur-Valserine, commune à forte orientation sociale, initie le projet puis fédère autour d'elle les communes de Lancrans, Confort et Chézery-Forens. Sous l'impulsion de Jean Marinnet, elles constituent le Syndicat intercommunal de Menthières. Celui-ci finance les pistes et les remontées mécaniques et le village de vacances, les recettes tirées de ce dernier devant rembourser les annuités des emprunts.

Jean-Vincent Berlottier est retenu pour édifier cet équipement.



Le village de vacances constitue le premier élément d'une urbanisation pensée comme un développement touristique doux en moyenne montagne.



Premières esquisses de la volumétrie et des rythmes du bâtiment principal.

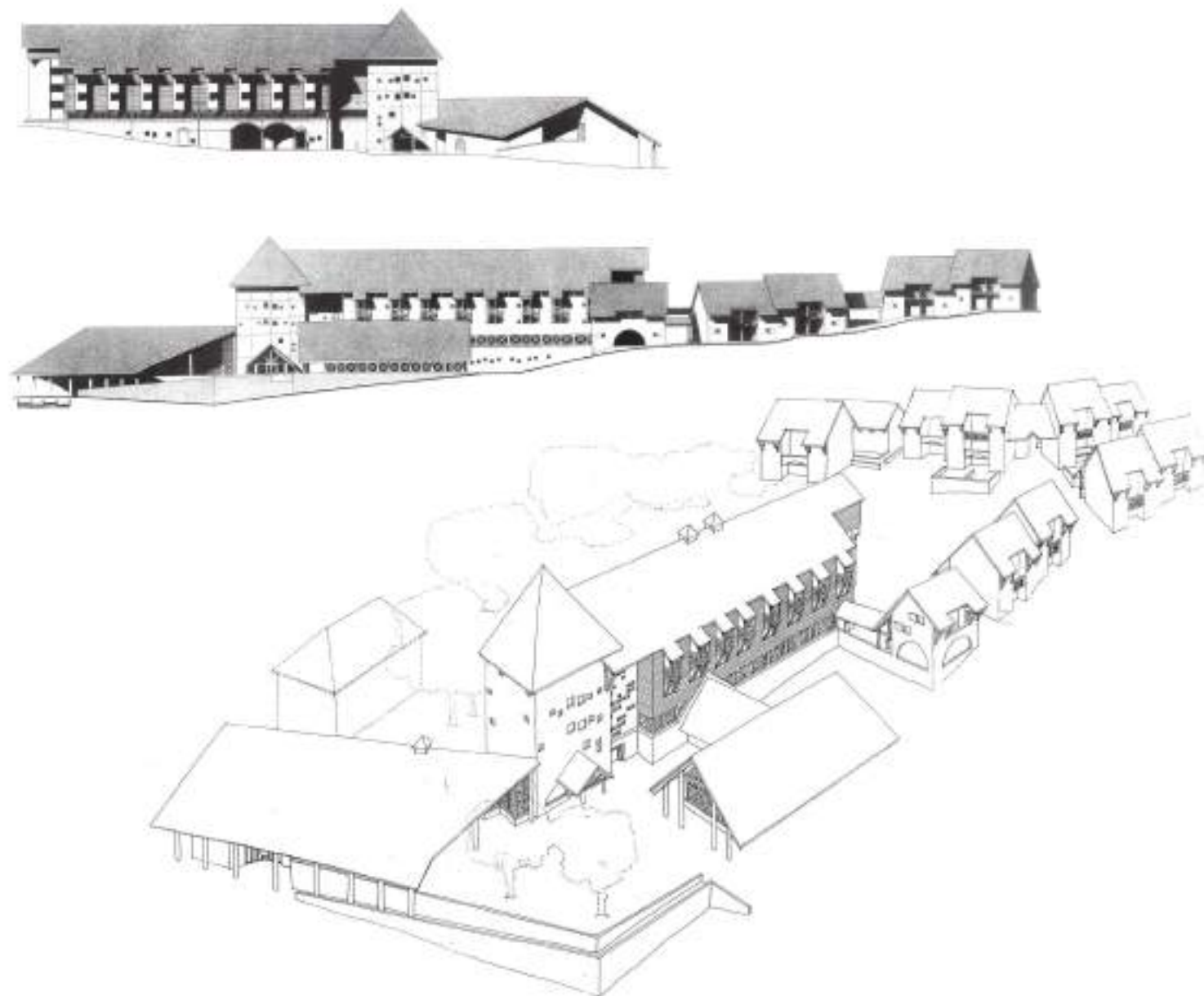
Le bâtiment central qui le structure regroupe en rez-de-chaussée des cuisines et une salle de restaurant, à l'étage des salles pouvant convenir à des classes vertes ou à une garderie, au niveau supérieur un hébergement de type hôtelier et, dans les rampants de la toiture, les chambres du personnel. Il s'identifie surtout à sa puissante tour d'angle abritant des chambres pouvant être réunies deux par deux pour répondre au désir des familles. Il est également caractérisé par son ample toiture sombre, le rythme de ses balcons de béton en forme d'échauguettes sur la façade nord-ouest et ses charpentes rouges sur la façade sud-est. Il transmet l'austérité froide des édifices locaux qu'il humanise et actualise par les formes rapportées et l'utilisation ponctuelle d'un rouge éclatant.

En aval, côté pistes, ce bâtiment est précédé par deux constructions basses, réunies par une galerie couverte. La première abrite une salle polyvalente dotée d'une scène et d'une régie, un night-club et le local de location et d'entretien du matériel de ski. La seconde réunit le restaurant installé au rez-de-chaussée et des salons.

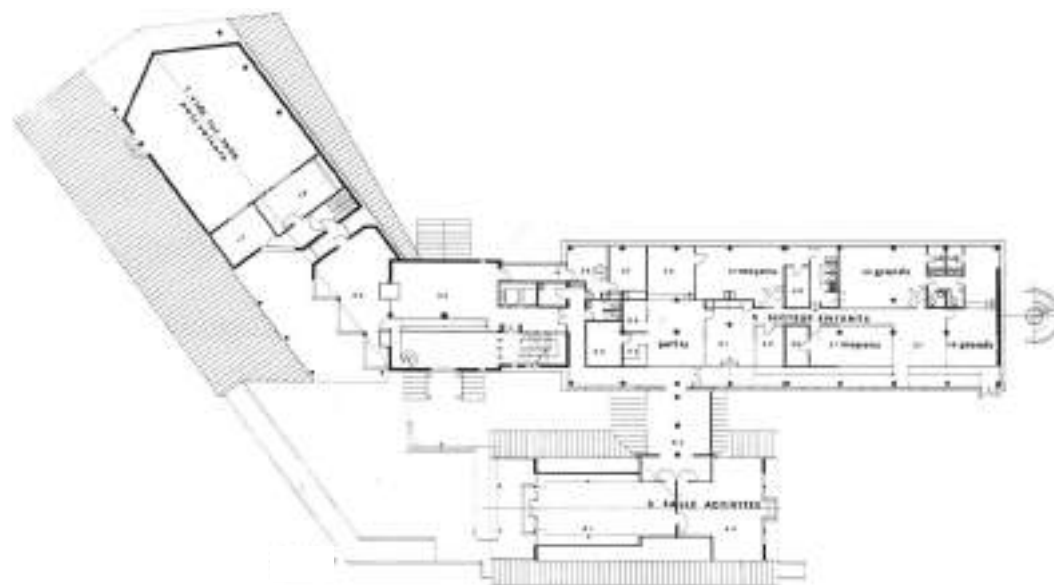
En amont, de petits volumes abritent chacun quatre gîtes qui font cercle, toujours en exprimant une architecture modernisant les formes traditionnelles des fermes locales. Ils offrent une capacité maximale d'accueil de quatre personnes au rez-de-chaussée et de six personnes à l'étage. Pour favoriser une exploitation annuelle équilibrée du site, une ZAC est créée, de part et d'autre de la route d'accès, afin de rendre constructibles un ensemble de parcelles destinées à des maisons individuelles.

L'exploitation de l'ensemble des bâtiments,

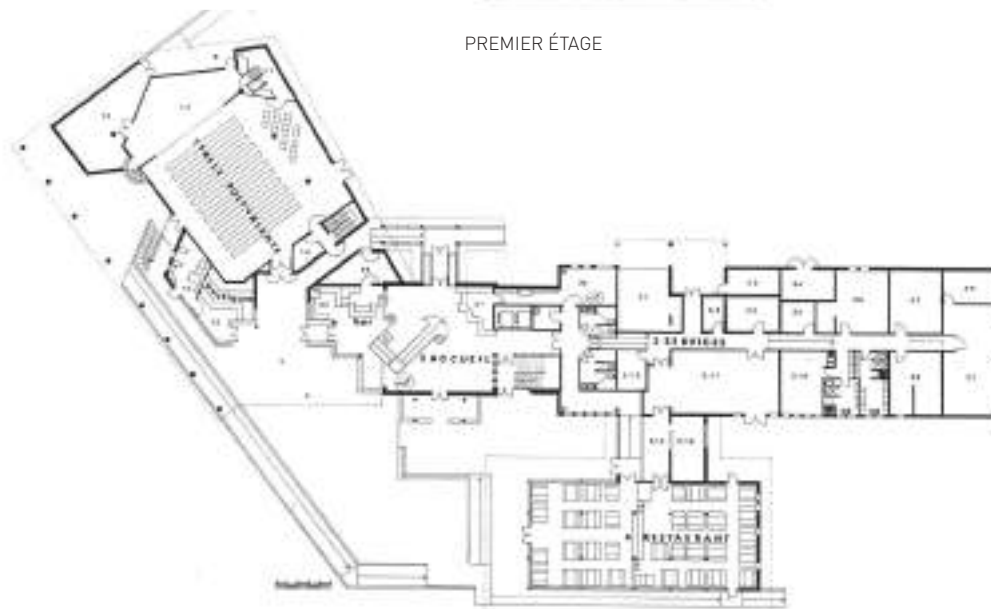
qui s'avère rapidement délicate, est confiée à l'Organisation centrale des camps et activités de jeunesse (OCCA) qui a contribué à l'élaboration du programme. Issu des mouvements d'action catholique, cet organisme de tourisme populaire donnera naissance à la Fédération française de tourisme populaire, elle-même à l'origine des Villages Vacances Famille (VVF) organisme qui réalisera des villages exemplaires par leur architecture contemporaine dans de nombreuses régions françaises. Mais, en dépit de ses atouts, la station ne parvient pas à présenter un bilan d'exploitation équilibré. Les multiples péripéties administratives et financières qui en résultent, aggravées par la diminution progressive de l'enneigement, conduisent à la mise en sommeil de ces constructions. Cette opération confirme le clivage existant au sein des collectivités territoriales en investissement et exploitation. Si elles savent fédérer les énergies, les talents et les financements pour monter des projets pertinents, elles paraissent moins armées pour les gérer et les développer sur de longues périodes. Plusieurs facteurs semblent additionner leurs effets : le cycle des élections qui font et défont les points de vue et les analyses ; l'absence de savoir-faire solides dans les domaines du marketing, de la communication et de la gestion stratégique ; la difficulté de céder au privé des installations conséquentes dans des conditions financières viables. De ce fait, il reste au pied du Crêt des Frasses un ensemble de bâtiments singuliers comme entrés en léthargie, un hameau témoin d'une époque transcrite dans des formes et des volumes dignes d'être labellisés mais dont l'éclat se ternit inexorablement faute d'une destinée claire.



Les esquisses s'attachent à fragmenter les masses respectives de l'hébergement collectif, des espaces de service et des gîtes, et à inscrire l'architecture en référence avec les formes de l'architecture montagnarde.



PREMIER ÉTAGE



REZ-DE-CHAUSSÉE

Plans des deux niveaux inférieurs formant le socle du bâtiment principal.



Sous une grande cohérence architecturale, le village de vacances abrite une diversité d'offres de logements à l'intention des résidents, associée aux logements du personnel.



Plus encore que celle d'un village montagnard, la silhouette du village de vacances fait naître l'évocation d'un établissement monastique.



L'architecture oppose l'éclat des menuiseries rouges, des volumes saillants de bois ou de béton à sa compacité.

ÉTUDIER
LES OUVRAGES
DE LA
MOBILITÉ

PARKING COURRIER

ANNECY (HAUTE-SAVOIE)

2001

Ce parking transcende la complexité des fonctions s'imbriquant dans le sous-sol d'une ZAC pour offrir à ses usagers quelques instants inattendus de poésie.

Après plusieurs décennies d'acquisitions foncières, la ville d'Annecy dispose d'un terrain de près de quatre hectares, adossé à la gare et au centre-ville historique. Elle engage une ambitieuse opération de rénovation urbaine, la ZAC Courrier. Le programme associe un centre commercial fédérant une trentaine d'enseignes sur treize mille mètres carrés, un cinéma de dix salles, deux parkings souterrains totalisant plus de neuf cents places, trois cent cinquante logements sociaux ou privés et vingt mille mètres carrés de bureaux.

Une maîtrise d'ouvrage complexe en résulte⁴². Créée par la Ville d'Annecy, la SEM Semalac réalise le parking et le tunnel qui le desservira⁴³. Jean-Vincent Berlottier est désigné lauréat du concours organisé pour la conception du parking, premier élément du nouveau quartier.

De fait sa mission est extrêmement complexe puisqu'il doit régler la création de deux voies circulables souterraines, intégrer la voie ferrée Annecy-Genève, disposer les deux parkings sur deux niveaux, intégrer l'aire de livraison du centre commercial.

Il met en scène l'espace du parking public en constituant la structure porteuse en un puissant décor : il exacerbe les piliers, leur confère une puissance herculéenne, théâtralise leur expressivité pour qualifier l'espace et rendre perceptible le poids des masses qui seront construites au-dessus du parking.

Ces piliers bas, pourvus de chapiteaux trapus évoquent les relevés des temples antiques effectués par les archéologues du XIX^e siècle. À cet élément prépondérant, il associe la courbure inhabituelle des poutres intégrant les réseaux, dissimulés mais aisément accessibles, carrossées

de tôles laquées diffusant la lumière, leur forme dynamique cassant l'orthogonalité habituelle des plateaux de stationnement. Logiquement, il donne une dominante colorée symbolique à ce décor : le bleu. L'éclairage d'ambiance et la peinture de la surface des places installent une analogie avec le bleu azuréen du lac. Toutefois, celui-ci est vu depuis ses profondeurs, puisque le parking se situe sous le niveau de ses eaux comme le rappellent les hublots rythmant les circulations piétonnes. Cette réalisation marque une nouvelle étape pour déconnecter les parkings publics de l'ambiance glauque et anxiogène, que quelques décennies de films policiers ont associée à ces espaces !

⁴². Ségécé est maître d'ouvrage de la galerie commerciale, Cinécourrier du multiplexe Pathé Cinéma, la Caisse primaire d'assurance maladie de Haute-Savoie de ses propres bureaux ; le Crédit immobilier de Haute-Savoie, Alpes Habitat, les SA Mont-Blanc et Halpades et la Semcoda des logements.

⁴³. Faute de disposer d'équipes opérationnelles, la Semalac délègue cette réalisation à la Société d'équipement de la Haute-Savoie.



Véritable architecture souterraine conçue sur une trame de 16 x 9 m., le parking est lié à une importante opération de rénovation urbaine de centre-ville.



Techniquement évolué pour faciliter la maintenance, le parking est nimbé dans une ambiance bleutée en référence au lac voisin.

PÉAGE AUTOROUTIER

CLUSES (HAUTE-SAVOIE)

2004



Moment de rupture sur le long cheminement asphalté de l'autoroute, le péage est un ouvrage de grande ampleur mais aussi un passage, une porte territoriale, doté ici d'une rare expressivité.

Ouvrages admirables de rigueur et d'économie de matière, les grandes structures métalliques, tels la tour Eiffel et le viaduc du Garabit, font partie des paysages français, de la culture de ses habitants et des buts de leurs visites. La frénésie créative anglaise des années 1960 a bousculé cette rigueur constructive et plié le métal à ses rêves de méga

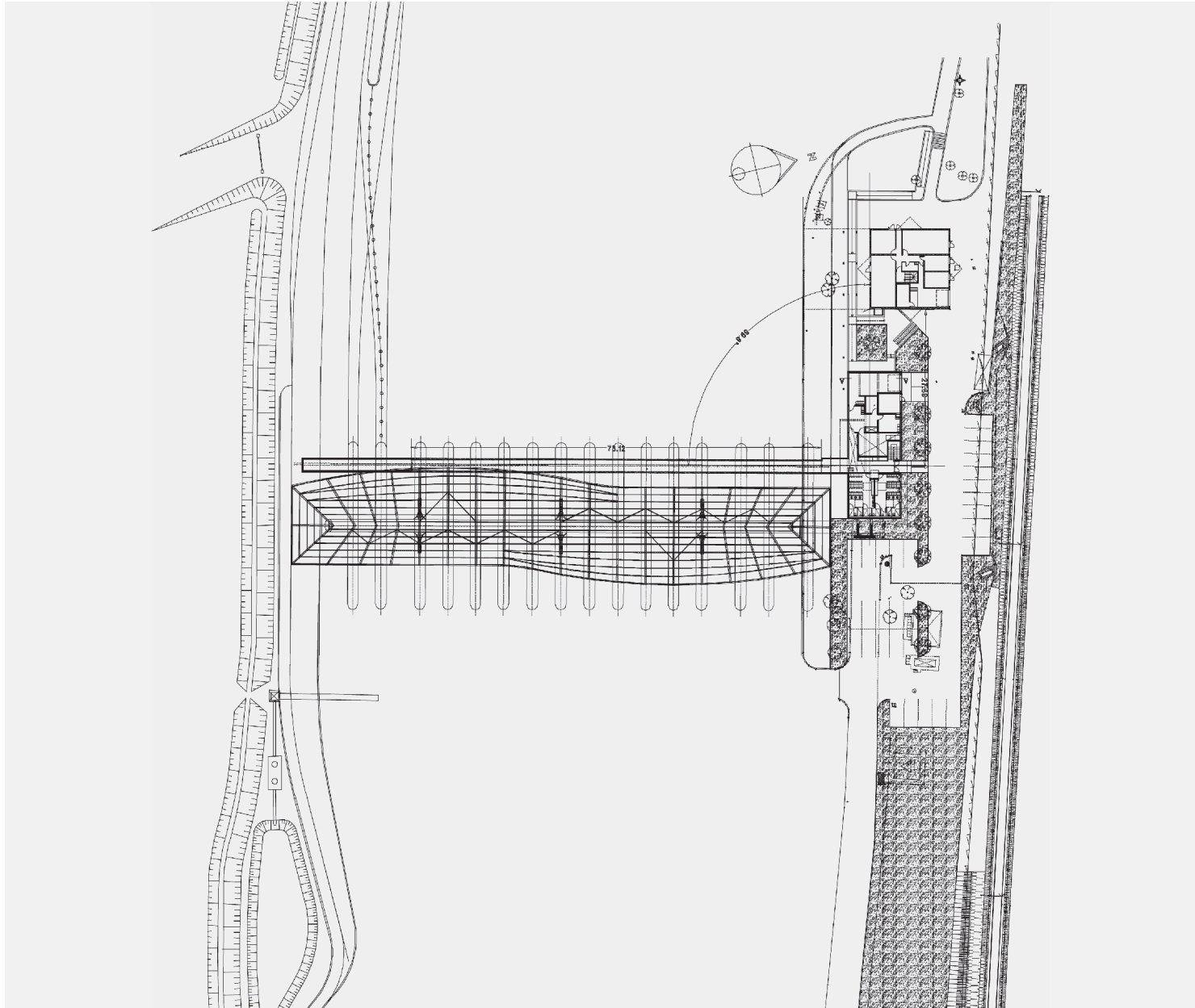
mécaniques urbaines mobiles, libérant un univers de rêves qu'ont prolongé les superproductions cinématographiques de la fin du XX^e siècle.

Animé par l'impatience de la découverte de vues féeriques sur le Mont-Blanc, l'automobiliste circulant sur l'A40 bute, non pas sur une très large barrière de péage mais sur la fusion de ces deux courants de l'histoire de la construction métallique. Côté rationnel, une longue structure trace sa trajectoire au-dessus de dix-huit voies de circulation en prenant latéralement appui sur un bâtiment tertiaire, construit en béton et garantissant sa stabilité sismique. Côté fantasmagorie, les dimensions des

tubes de métal, les puissants piétements sur lesquels ils reposent évoquent une gigantesque chenille en marche ou un dispositif mécanique surpuissant... Bien entendu, l'œil rivé sur la trilogie des fentes – ticket-carte bleue-justificatif – ou l'oreille guettant le bip du télépéage annonçant l'ouverture imminente d'une barrière que le capot tutoie déjà, l'automobiliste ne remarque rien de ce que la photo révèle... Mais, déconnecter le regard du sol, lever les yeux pour découvrir ce qui nous entoure n'est-ce pas en ville une façon de découvrir des merveilles ? Et voici que cela s'applique aux autoroutes...



Réalisée en métal, la barrière de péage oppose sa vibration structurelle à la masse austère des montagnes.



L'importance de la barrière (seize voies) est liée à la desserte des stations de sports d'hiver de Flaine et du massif du Mont-Blanc et au trafic routier du tunnel du Mont-Blanc.



Pour des raisons sismiques, la longue structure métallique, bien que reposant sur de puissants piliers, prend appui sur le bâtiment des bureaux d'exploitation du péage.

VIADUC SUR LE CHAVANON

MERLINES (CORRÈZE),
MESSEIX (PUY-DE-DÔME)
2000

Créer un signe monumental et concevoir un franchissement respectueux d'un petit affluent de la Dordogne, le Chavanon : deux demandes contradictoires donnent naissance, entre Clermont-Ferrand et Tulle, à un ouvrage particulièrement spectaculaire.

Le concessionnaire, la société des autoroutes du sud de la France (ASF), engage simultanément deux études, la première concernant un ouvrage courant, la seconde un ouvrage exceptionnel, dont le coût est supérieur de trente pour cent. Au stade du lancement de l'appel d'offres elle retient la seconde proposition. Elle confirme ainsi son souhait de manifester par un ouvrage d'art exceptionnel la réalisation de son deux millièmes kilomètre d'autoroute et souligner le passage de l'A89 dans le département d'origine du président de la République d'alors, Jacques Chirac, qui avait engagé la construction de cette

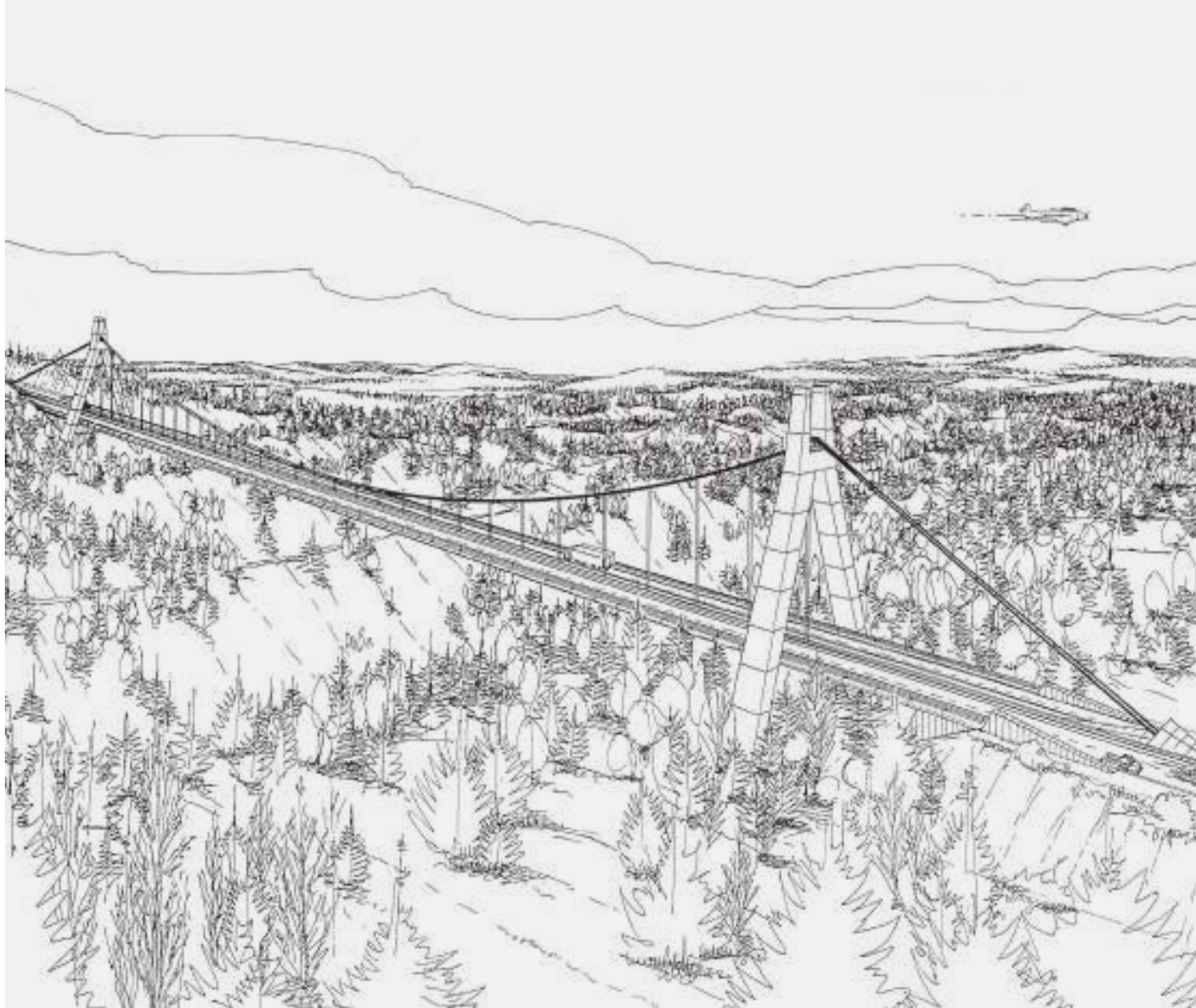
autoroute lorsqu'il était Premier ministre. La vallée du Chavanon étant reconnue zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff) du fait de la présence de loutres, l'impact environnemental et visuel de l'ouvrage d'art doit être minimisé.

Afin de respecter cette contrainte environnementale, il est décidé d'établir les pylônes en partie supérieure des rives de cette gorge d'une centaine de mètres de profondeur. Ce choix implique d'édifier un pont long de trois cent soixante mètres, d'implanter ses piles à une distance de trois cents mètres l'une de l'autre et de le doter d'un tablier ayant une portée de trois cents soixante mètres⁴⁴.

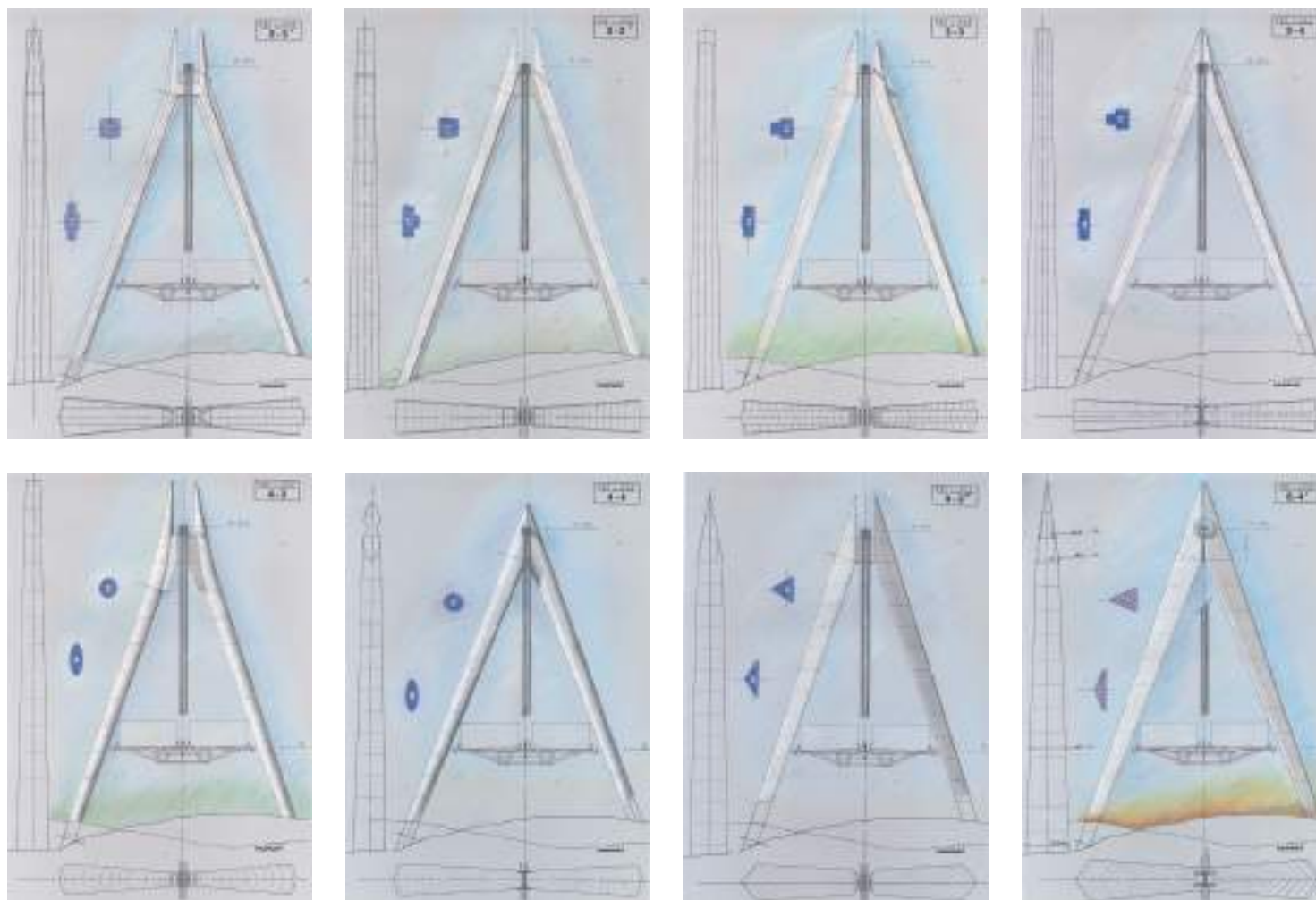
Ces contraintes conduisent l'ingénieur Jean Müller et Jean-Vincent Berlottier auquel il s'est associé, à adopter la technique des ponts suspendus qui a forgé l'identité du pont de Tancarville qui franchit la Seine en aval de Rouen depuis 1959 et celle du pont d'Aquitaine établi au-dessus de la Garonne en amont de

Bordeaux, inauguré en 1967. Elle a été délaissée depuis au profit de la technique des haubans, retenue pour le pont de Normandie qui franchit la Seine en amont du Havre, ouvert à la circulation en 1988. Ce retour s'accompagne d'une innovation : à la solution classique consistant à faire supporter le poids du tablier par deux nappes de suspension latérales, Jean Müller propose la disposition axiale de ces deux rangées de câbles. En concentrant les suspentes, cette solution allège l'inscription visuelle de l'ouvrage dans le paysage. En supprimant tout effet de corridor pour les automobilistes qui l'empruntent, ce dispositif leur offre une perception panoramique de l'espace qui les entoure. Cette ouverture à la vue entraîne l'adoption d'un tablier large de vingt-deux

⁴⁴. En soit cette portée n'est pas exceptionnelle. Le record mondial des ponts suspendus appartient au pont franchissant le détroit d'Akashi à Kobé (Japon) édifiée en 1998. La portée de sa travée principale est de 1991 mètres.



Esquisse du principe du pont à suspension centrale de trois cents mètres entre pylônes.



Études de définition de la forme des pylônes et du passage des câbles porteurs en tête de ceux-ci.



Construction des pylônes en partie supérieure de la gorge et lancement des câbles porteurs.



mètres. Pour résister aux efforts de torsion, susceptibles de provoquer son basculement, celui-ci est réalisé sous forme d'un caisson en acier de trois mètres d'épaisseur, avec des encorbellements en treillis recouverts d'une dalle de béton de vingt-deux centimètres d'épaisseur, précontrainte transversalement. De plus, la torsion est reprise sur les culées, via des appuis excentrés constitués de bielles mécaniques verticales.

Les douze mille tonnes du tablier sont portées par deux faisceaux de câbles. Chacun est constitué de soixante et un torons, chaque toron étant formé par soixante et un fils en acier galvanisé de 5,43 millimètres de diamètre. Au total, près de quatre mille kilomètres de fil ont été fabriqués en usine, acheminés par camion et assemblés sur le site. Une fois installés, les torons mesurent cinq cent trente-trois mètres de long et sont tous réglés à l'identique, en flèche, à température stabilisée, leur réglage s'effectuant donc impérativement de nuit.

Ils convergent vers les deux chambres d'ancrage situées quatre-vingts mètres en arrière des pylônes. Dans ces enceintes en béton armé de vingt mètres de profondeur et de vingt-cinq mètres de long, les deux cent quarante-quatre barres d'ancrage des torons s'arriment en éventail à une poutre en béton ancrée dans le sol par quarante-trois tirants de vingt-cinq mètres de long.

En concordance avec cette structure innovante, Jean-Vincent Berlottier définit des pylônes dotés d'une esthétique adaptée. Il propose deux pylônes monumentaux en béton clair, en forme de V renversé, d'une hauteur d'environ soixante-dix mètres. Chacun est formé de deux jambes, inclinées à 20° par rapport à la verticale, dont la section a la forme d'un triangle isocèle dont la base et la hauteur varient respectivement de 4,40 mètres et 5,20 mètres en tête à 8,50 mètres et 2 mètres en pied. Elles se caractérisent par leur forme vrillée, choisie par l'architecte pour assurer

une transition entre une orientation longitudinale au sol, parallèle au tablier, et une orientation transversale en tête, nécessaire à la reprise des efforts de la suspension. Elles sont fondées sur des puits marocains de 8,50 mètres de diamètre et de 4 à 8 mètres de profondeur, surmontés chacun d'une semelle de 9 mètres de diamètre et de 3 mètres d'épaisseur.

La recherche d'une géométrie et d'une finition parfaites a déterminé la méthode de mise en œuvre définie lors de la conception : le béton a été coulé dans un parement en béton préfabriqué poli, servant de coffrage perdu. Pour l'architecte, la qualité esthétique du résultat tient à la technique de moule « vrillable » et au fait que chaque élément a été poli en sept passes, si bien que lorsqu'il est au pied du viaduc, il ne peut s'empêcher de « caresser ce béton doux au toucher comme une colonne de marbre antique. »



L'effet de signal recherché par le concessionnaire de l'autoroute est pleinement atteint grâce au choix de la solution à suspension centrale et à la forme donnée aux pylônes.

VIADUC DE LA RAVINE DES TROIS BASSINS

ÎLE DE LA RÉUNION

2009

Destinée à désengorger l'unique liaison côtière, la route des Tamarins est également celle des ouvrages d'art. Pas moins de cent vingt-trois ponts et viaducs se succèdent sur les trente-quatre kilomètres de cette route à deux fois deux voies, reliant la commune de Saint-Paul à celle L'Étang-Salé.

Réalisée en longeant le flanc des premières pentes des hauts de l'ouest de l'île, entaillées de profondes ravines, la nouvelle liaison routière est ponctuée d'ouvrages exceptionnels dont le viaduc de la ravine des Trois Bassins implanté à proximité du point culminant du nouveau parcours. Ce viaduc franchit une ravine de trois cent soixante-quinze mètres de largeur présentant la particularité de s'évaser au fur et à mesure qu'elle descend vers la mer et d'être dissymétrique avec une rive gauche en pente relativement douce et un versant droit abrupt.

La solution technique originale retenue l'a été pour résoudre un ensemble de souhaits et de contraintes. Particulièrement visible depuis le littoral, l'ouvrage devait entrer en harmonie avec les rythmes géomorphologiques spécifiques de la ravine. Les concepteurs souhaitaient que l'ensemble soit clair, effilé, et qu'il ait une relation symbolique avec le domaine

maritime, ses formes évoquant un voilier. Ces désirs ont convergé avec les solutions techniques répondant aux contraintes sismiques et cycloniques propres à l'île et au profil de la ravine.

Secousses telluriques et vents violents impliquaient de ne pas élever des mâts trop importants pour porter le tablier du pont, nécessairement large puisque recevant quatre voies de circulation. Le débit de la ravine pouvant être particulièrement violent et sa rive droite étant très pentue, aucun point d'appui ne pouvait s'y implanter. Des espaces écologiquement sensibles devaient en outre être maintenus hors du chantier. Les réflexions des concepteurs se sont donc orientées vers un ouvrage droit, pratiquement perpendiculaire à l'axe de la ravine, et en pente de trois pour cent. Ils ont retenu la technique de la précontrainte extradossée, rarement mise en œuvre. Dans ce cas, les câbles, ayant une inclinaison plus basse que celle des haubans, soulèvent légèrement le tablier et compriment d'autant plus fortement son béton armé qu'ils se prolongent dans celui-ci. L'ouvrage comprend quatre travées de longueur progressive de la gauche vers la droite : 43,20 m, 75,6 m, 104,40 m, 126 m. Répondant à la volonté d'intégration au site, cette répartition rompt avec la disposition usuelle d'une travée centrale longue flanquée de travées plus courtes. Son tablier est composé d'un caisson trapézoïdal

en béton armé et de larges encorbellements soutenus par des bracons composés de feuilles d'acier pliées.

La section des piles a été déterminée pour répondre aux sollicitations sous vent cyclonique et en correspondance avec la progression des travées, la plus petite étant elliptique, l'intermédiaire ovoïde et la plus haute circulaire. Les deux déviateurs servant de support aux câbles ont une hauteur respective de dix-huit mètres, avec des câbles dédoublés, et de neuf mètres avec des câbles axés. Ce dispositif permet un croisement des câbles tout en conservant des équilibres parfaitement centrés. Ces déviateurs réalisés en béton armé sont protégés par des « capes » en béton poli d'une qualité identique à celle du viaduc du Chavanon. Les enclaves des câbles de précontrainte extradossée sont protégés latéralement par le prolongement de ces « capes » et par des clins en acier inoxydable. La technique de la précontrainte extradossée permet de diminuer la hauteur du tablier et donc la quantité de béton mise en place et, par conséquent, celle des haubans.

Ce sont néanmoins quatorze mille mètres cubes de béton et mille huit cents tonnes d'acier qui ont été mis en œuvre pour édifier ce viaduc de trois cent soixante-quinze mètres de long et de vingt-deux mètres de large.



Les séismes, les cyclones et la violence des précipitations imposent une solution technique originale : la précontrainte extradossée.





Vue de terre et de la mer, le viaduc présente un profil évoquant une goélette.

PONT SUR L'ISÈRE

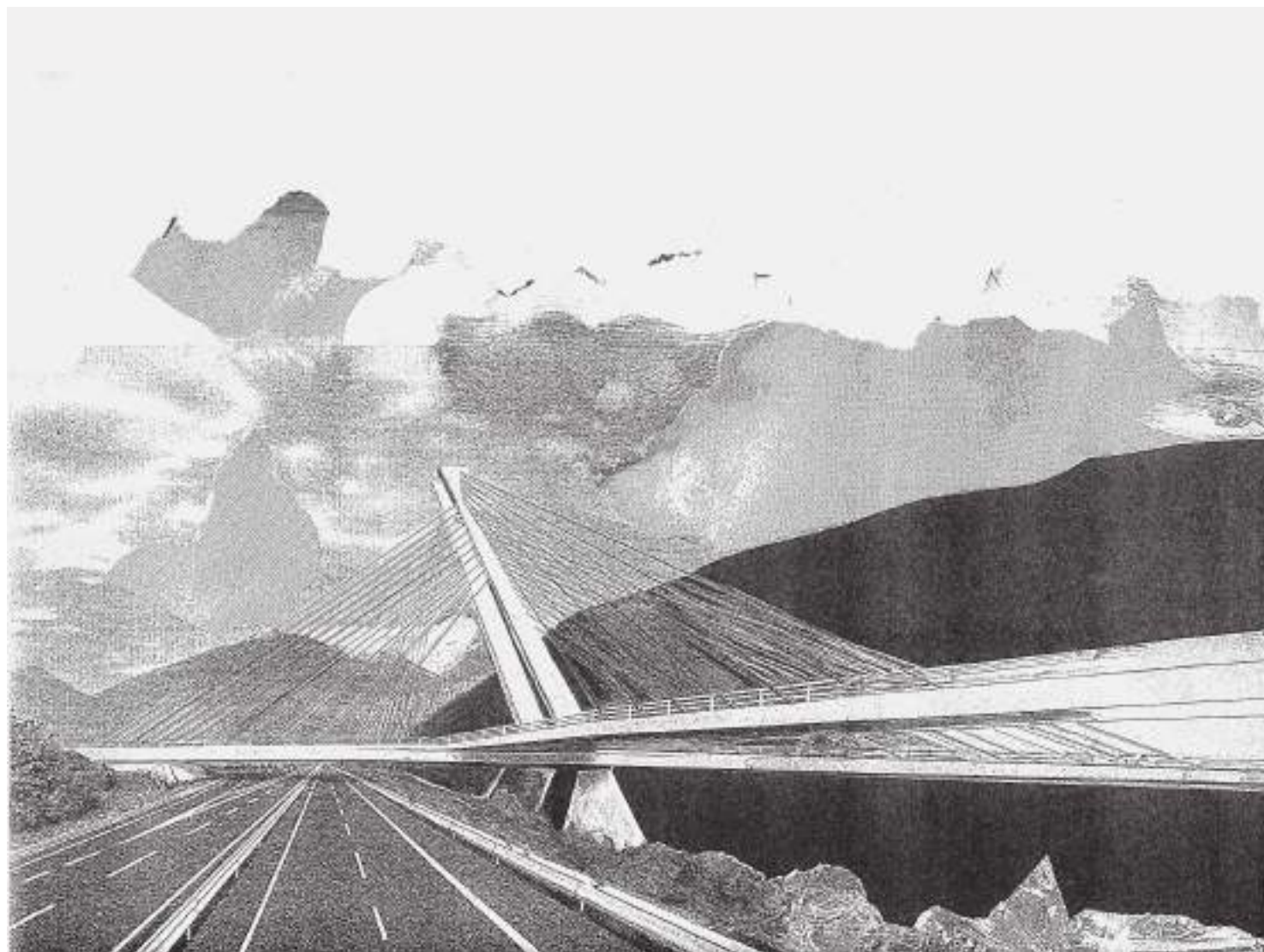
GILLY-SUR-ISÈRE (SAVOIE)

1990

La Savoie a mis à profit les Jeux olympiques d'hiver de 1992 pour moderniser ses infrastructures. Dont ce pont marquant l'approche d'Albertville, cadre des cérémonies d'ouverture et de clôture et des compétitions des sports de glace et porte d'entrée des stations de la Tarentaise où se concentraient les compétitions.

Les Jeux olympiques d'hiver de 1992 donnent à Albertville et à la Savoie l'occasion de se désenclaver en modernisant leurs accès. L'aéroport de Chambéry est agrandi. La gare TGV de Lyon Saint-Exupéry est créée. Les autoroutes sont prolongées jusqu'au pied des stations de sports d'hiver. C'est également dans ce cadre qu'est programmée la reconstruction du pont franchissant l'Isère à Gilly, petite localité proche d'Albertville. Le nouvel ouvrage doit surtout permettre de substituer un échangeur en dénivelé à l'ancien carrefour entre une départementale et la route nationale reliant Chambéry à Albertville. Cette dernière est transformée en une voie express à deux fois deux voies reliant deux tronçons d'autoroute séparés par la traversée de l'agglomération d'Albertville. Le nouvel ouvrage assure trois fonctions : le franchissement de l'Isère, le passage au-dessus de la voie express et l'échangeur permettant d'accéder, d'un côté au bourg de Gilly-sur-Isère, et de l'autre à une zone artisanale et à une importante gravière. Cette situation et ces usages engendrent la création d'un pont unique en France. Il ne possède qu'un seul point d'ancrage établi entre la rivière et la voie express et ce pylône est fortement incliné du fait que son haubanage porte deux tabliers en béton précontraint de longueurs inégales : cent trois mètres de portée pour franchir l'Isère, soixante mètres de portée pour franchir la voie rapide. De plus, le pont assure un usage de « carrefour suspendu ».





Croquis d'étude du pont intégrant un carrefour routier, le franchissement d'une voie rapide et celui de l'Isère.





Rendue nécessaire par l'étroitesse du terrain disponible pour ancrer les haubans, l'inclinaison du mât accentue l'effet de porte d'entrée dans le territoire des Jeux olympiques d'Albertville de 1992.

l'entrée/sortie dans le sens Chambéry/ Albertville s'effectuant entre la voie express et la rivière, juste sous les deux pylônes inclinés.

Cet ouvrage est réalisé grâce à l'application de techniques exceptionnelles. Ainsi, l'ensemble de la partie principale de l'ouvrage est construit en rive droite sur la terre ferme, dans l'espace compris entre l'Isère et à la double voie, et parallèlement à elles. Sont ainsi successivement réalisés les deux grosses piles courtes et massives, puis le tablier (y compris la petite travée et sa culée contrepoids), puis le pylône dont les éléments sont coulés en position verticale avant d'être inclinés selon l'angle désiré et, enfin, les haubans sont mis en tension. Cet ensemble est mis en place par rotation de quatre-vingt-dix degrés en cinq heures trente minutes, autour de l'un des deux pieds du pylône qui demeure fixe, l'autre effectuant un quart de cercle. L'entreprise Razel réalise cette intervention selon une méthode proposée par Jean Tonello, dérivée de l'expérience de l'ingénieur Michel Placidi⁴⁵ qui avait précédemment conçu selon ce même principe une passerelle haubanée pour franchir l'Isère à Meylan.

Lors des Jeux olympiques, les haubans de ce pont sont gainés de tissus aux couleurs du logo de la région Rhône-Alpes de l'époque.

45. Michel Placidi a débuté dans l'entreprise Campenon Bernard où il travaille avec Jean Muller et Jacques Mathivat, deux des interlocuteurs réguliers de Jean-Vincent Berlottier.



Les câbles sont temporairement gainés aux couleurs de la Région Rhône-Alpes.



La mise en lumière d'Alain Guillot révèle le tablier, les haubans et la sous-face de l'ouvrage.

PONT SUR LE RHÔNE

SEYSSSEL (AIN)

1987

La première confrontation de l'architecte avec l'univers des ouvrages d'art est une réussite : le pont de Seyssel est primé pour son élégance.

En aval du barrage de Génissiat et avant qu'il ne tutoie le lac du Bourget qui lui a longtemps servi de déversoir lors des crues, le Rhône traverse le bourg de Seyssel. Il le coupe en deux entités urbaines, distinctes par leur taille et leur rattachement institutionnel.

Celle de la rive droite, la plus petite, est dans le département de l'Ain, alors que celle de la rive gauche, la plus importante, est rattachée à la Haute-Savoie.

Pour franchir le fleuve, réunir les deux parties de la petite ville et assurer la circulation entre les deux départements un simple pont suspendu, édifié en 1838, reste en service pendant plus de cent cinquante ans...

Dès les années 1960, son insuffisance devenant manifeste, il est décidé d'édifier un nouveau pont, en aval de la cité, en prenant appui sur une petite île séparant le

fleuve en deux bras, dont l'un est navigable. En 1963 s'engage l'étude de ce nouvel ouvrage par le Setra, un pont provisoire doit même être établi pendant les travaux de réfection du vieux pont suspendu au début des années 1970. Certaines des données à prendre en compte sont précisées par la Compagnie nationale du Rhône (CNR) dont le tirant d'air (sept mètres au-dessus des plus hautes eaux navigables) et la largeur de la passe navigable (soixante mètres). L'avant-projet établi par Henri Virlojeux est un pont à haubans avec tablier en béton précontraint, dont la forme définitive devra être précisée avec les deux architectes désignés par la direction départementale de l'Équipement de l'Ain : Alain Spielman, disposant d'une bonne expérience, et Jean-Vincent Berlottier pour qui c'est la première intégration à une telle équipe et la première intervention sur un ouvrage d'art.

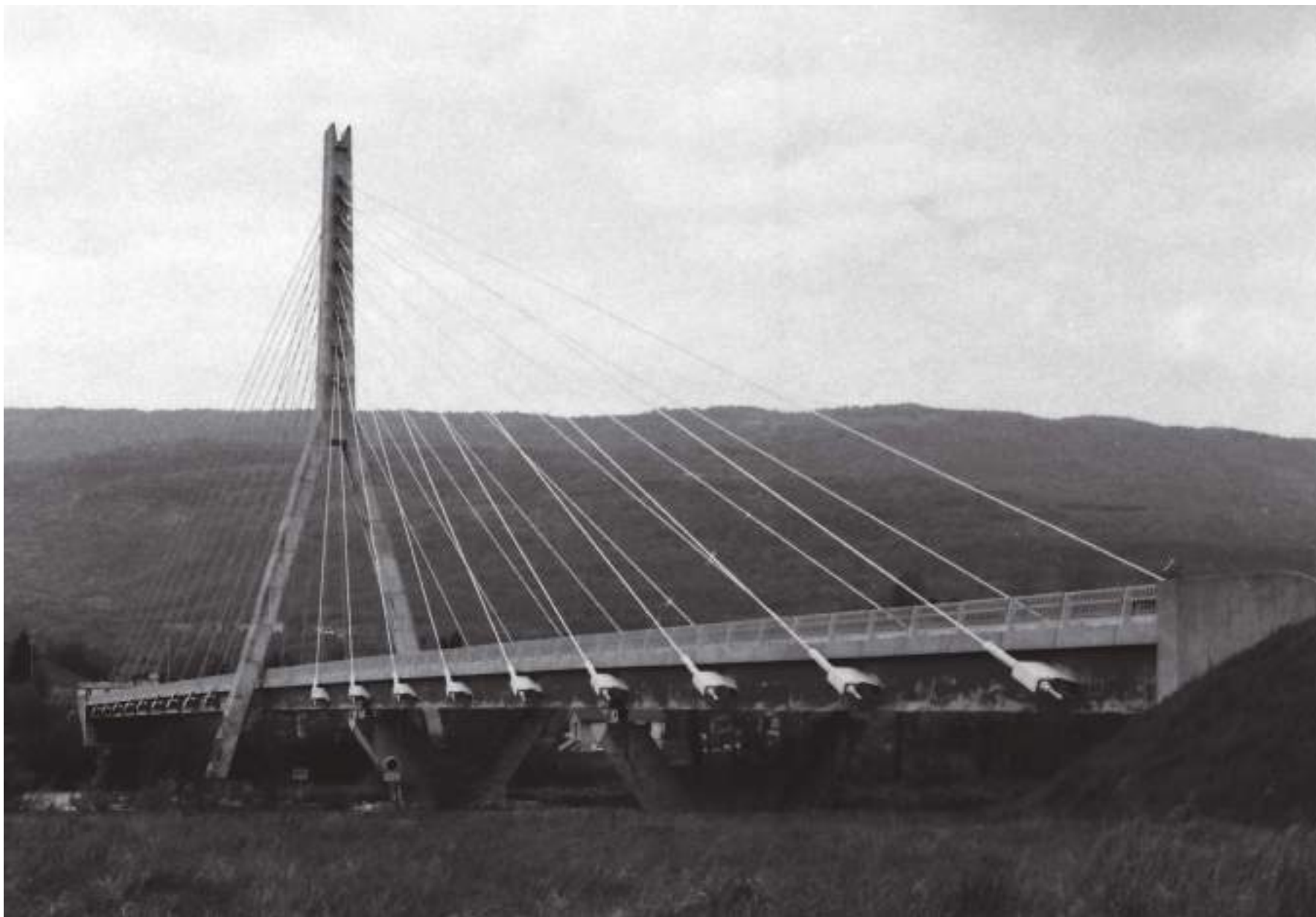
Le projet est singulier puis qu'il constitue le record de portée pour un pont haubané à cette époque en France. Il est plus complexe à calculer qu'un pont suspendu mais les progrès de l'informatique facilitent sa conception. L'attention se porte sur la forme du pylône : une maquette permet de trancher entre un V et un Y inversés. Cette dernière forme est finalement adoptée parce qu'elle donne une meilleure fluidité visuelle tout au long du franchissement du pont par ses usagers, les haubans créant un effet visuel de resserrement vers le passage sous le pylône.

Au milieu des années 1980, un appel d'offres est lancé, les entreprises Baudin-Châteauneuf et Léon Grosse sont retenues. Après quelques ajustements, la réalisation est engagée fin 1985.

Long de deux cent vingt mètres, le pont comporte quatre travées. Il est marqué par son pylône, en forme de Y renversé, qui culmine à cinquante-cinq mètres de hauteur. Celui-ci détermine deux portées inégales, ayant respectivement cent quinze mètres en rive droite et cent cinq mètres en rive gauche. Cette dernière est subdivisée par Michel Virlojeux par deux petites piles qui ont permis de diminuer l'épaisseur du tablier en « clouant » la travée située en rive gauche. Large de onze mètres, le tablier est constitué de deux poutres en acier et d'une dalle de couverture en béton armé. Il est porté par dix-huit paires de haubans constitués de câbles clos en acier qui sont traités contre la corrosion par galvanisation, par le remplissage des vides à l'aide de polypropylène amorphe et par l'application de trois couches de peinture. L'ouvrage a été peint dans un camaïeu de bleus, couleur appréciée par les deux architectes tout au long de leurs carrières respectives, mais ici choisie par le maître d'ouvrage parmi des propositions établies par Marie-Françoise Prost-Manillier, plasticienne. Ce pont, dont Alain Spielman a précisé le détail des pylônes et des piles, a reçu le prix du plus beau pont métallique de France en 1988.



L'étude de coloration de Marie-Françoise Prost-Manillier privilégie une perception douce du tablier dans le site.



Grâce à la forme en Y inversé du pylône, le haubanage semble aller à la rencontre des automobilistes qui s'engagent sur le pont.



FICHES DESCRIPTIVES DES RÉALISATIONS PRÉSENTÉES

MAISON BOUCHÉRAS

Simandre-sur-Suran (Ain)
Maître d'ouvrage : privé
Architecte : Jean-Vincent Berlottier
Programme : habitation pour un couple et deux enfants
Livraison : 1981
Shon : 120 m²

HAMEAU DE LA CHARTREUSE

Bourg-en-Bresse (Ain)
Rue de la Chartreuse
Maître d'ouvrage : Bourg Habitat
Architecte : Jean-Vincent Berlottier (avec Louis Seuillerot)
Programme initial : immeuble, 40 logements
Programme projet : 25 maisons (du T2 au T5)
Densité : 50 logements/hectare
Livraison : 1982

LE VERGER DU MOULIN

Treffort-Cuisiat (Ain)
Rue du Nacaretan, rue des Églantiers, Treffort
Maîtres d'ouvrage : commune de Treffort-Cuisiat et Bourg Habitat
Architectes : Strates (Jean-Vincent Berlottier avec Blandine Vallet)
Paysagiste : Anne-Laure Giroud
Programme :
• 19 logements sociaux
- locatif : 2 T2 – 4 T3 – 5T4 – 1 T5 (6 logements en petit immeuble et 6 en individuel)
- accession en PSLA: 1 T3 – 5 T4 – 1 T5 (maisons individuelles)

• 8 maisons individuelles en accession privée
Consultation : 2002
Livraison : 2008

LES TROIS VILLAGES DE CURTAFRAY

Bourg-en-Bresse (Ain)
Maître d'ouvrage : ville de Bourg-en-Bresse
Architecte : Jean-Vincent Berlottier
Programme : développement urbain d'un site de 6 ha, quatre cents habitations
Concours : 1988 (lauréat, sans suite)

LE VILLAGE DE LA TERRE

Villefontaine (Isère)
Quartier des Fougères, Villefontaine
Îlot B: Rue Hassan Fathy. Îlot L : Rue François Cointeraux
Maîtres d'ouvrages : établissement public de l'Isle d'Abeau (Epida), OPAC 38
Urbaniste Epida : Alain Leclerc
Conseil du Domaine de la Terre : CRAterre
Architecte : Jean-Vincent Berlottier
BET : Caillaud et Chapuis
Programme îlot B (îlot 5) : 2 T4, 2 T5
Programme îlot L (îlot 3) : 5 T4, 1 T5 et une tour belvédère (+ une halle, non réalisée)
Entreprise pisé îlot B : Barberot
Entreprise pisé et blocs terre crue îlot L : Buet
Livraison : 1984 (îlot B), 1985 (îlot L)

TROIS HAMEAUX

Saint-Christophe-en-Oisans (Isère)
Maître d'ouvrage : ville
Architectes : Strates (Jean-Vincent Berlottier) et Les Pressés de la Cité
Programme : lotissement de 28 parcelles
Concours : 1996 (lauréat, sans suite)

IMMEUBLE RÉPUBLIQUE

Bourg-en-Bresse (Ain)
52 rue de la République
Maître d'ouvrage : Bourg Habitat
Architecte : Jean-Vincent Berlottier (avec Monique Maire-Amiot)
Programme : 15 logements
Livraison : 1989

RÉSIDENCE LE BON PASTEUR

Lyon (Rhône)
26/30 rue du Bon Pasteur
Maître d'ouvrage : société anonyme de construction de la ville de Lyon (SACVL)
Architecte : Jean-Vincent Berlottier (avec Catherine Besson)
Architecte d'opération : Marc Pescadère
Programme : 58 logements (dont 47 PLA et PLATS), 58 Parkings
Concours : 1994, projet lauréat
Livraison : 1998

GRUPE SCOLAIRE DU BOIS DES PESSES

Bellegarde-sur-Valserine (Ain)
rue Frédéric Joliot Curie, rue Victor Hugo
Maître d'ouvrage : ville de Bellegarde-sur-Valserine
Architecte : Jean-Vincent Berlottier (avec Marius Douvre)
Programme
• école primaire 6 classes
• école maternelle 6 classes (4 réalisées)
• centre de loisirs associés à l'école (CLAE, non réalisée)
Livraisons : 1977 (école primaire), 1980 (école maternelle)

ÉCOLE PRIMAIRE

Péron (Ain)
482 route de Péron
Maître d'ouvrage : ville de Péron
Architecte : Jean-Vincent Berlottier
(avec Monique Maire-Amiot
et Dominique Dromard)
Programme : 7 classes, une salle
polyvalente et un restaurant
Livraison : 1990 (phase 1), 1997 (phase 2)
2007 (phase 3, Strates)

COLLÈGE ÉMILE CIZAIN

Montluel (Ain)
1 avenue d'Ostfeldern (D22, route de Bourg)
Maître d'ouvrage : Conseil général de l'Ain
Architecte : Jean-Vincent Berlottier
(avec Lionel Pellet et Chantal Vérot)
Architectes associés : ABCT
Programme : collège pour 650 élèves
Concours : 1998
Livraison : 2001

COLLÈGE LE PARUTHIOL

Péron (Ain)
445 route de Péron
Maître d'ouvrage : Conseil général de l'Ain
Architecte : Strates (Jean-Vincent Berlottier
avec Aurélie Kleine et Caroline Jacquier)
Architectes associés : Huchon-Grinand
Économiste : Guy Laurencin
Programme : collège pour 650 élèves
(25 classes, 8 logements de fonction)
Concours : 2006
Livraison : 2009

LYCÉE ÉDOUARD BRANLY

Lyon (Rhône)
25 rue de Tourvielle
Maître d'ouvrage : Conseil régional
Rhône-Alpes
Architecte : Strates (Jean-Vincent Berlottier
avec Monique Maire-Amiot)
Architecte associé : Jean-Paul Rouillat
Programme : réhabilitation (16 000 m²)
et extension (7 500 m²)
Consultation : 1998
Livraison : 2007

GROUPE SCOLAIRE CHRISTOPHE COLOMB (GS 18)

Villefontaine (Isère)
Chaussée des Cépées
Maître d'ouvrage : syndicat d'agglomération
de la ville nouvelle
Architecte : Jean-Vincent Berlottier
(avec Dominique Dromard)
Programme : maternelle (4 classes)
et primaire (12 classes)
Concours : 1990
Livraison : 1995

FOYER LE SOUS-BOIS

Oyonnax (Ain)
5 rue Françoise Dolto
Maître d'ouvrage = Adapei de l'Ain
Architecte : Jean-Vincent Berlottier
(avec Christophe Mégard et Marius Douvre)
Programme : 60 chambres et locaux
partagés
Livraison : 1978

GYMNASE PRÉS TIERS

Divonne-les-Bains (Ain)
180 allée Saint-Exupéry
Maître d'ouvrage : ville de Divonne-les-Bains
Architecte : Strates (Jean-Vincent Berlottier
avec Dominique Dromard et Chantal Vérot)
Programme : gymnase, aire d'évolution
44 x 22m, tribune 500 places
Concours : 1996
Livraison : 1998

CENTRE DE RENCONTRES INNOVANCE

Villieu-Loyes-Mollon (Ain)
Place de l'Europe, Villieu
Maître d'ouvrage : ville
Architecte : Strates (Jean-Vincent Berlottier
avec Lionel Pellet et Monique Maire-Amiot)
Programme : centre de rencontre
avec théâtre de 500 places, auditorium
Concours : 1994
Livraisons : 2000 et 2003

THÉÂTRE DU BORDEAU

Saint-Genis-Pouilly (Ain)
18 rue de Genève
Maîtres d'ouvrages : ville de Saint-Genis-
Pouilly, SEDA de Bellegarde, Pays de Gex
Architecte : Strates (Jean-Vincent Berlottier
avec Caroline Jacquier et Dominique Dromard)
Paysagiste : JNC agence Sud
Scénographe : Labeyrie et associés
Acousticiens : Echologos
Programme : théâtre de 250 places
Concours : 2003
Livraison : 2007

CENTRE EDEN NATURE

Cuisery (Saône-et-Loire)
126 rue de l'église
Maître d'ouvrage : Conseil général
de Saône-et-Loire
Architecte : Jean-Vincent Berlottier
(avec Lionel Pellet et Chantal Vérot)
Programme : restauration du château
et création d'un centre de découverte
Concours : 1993
Livraison : 1998

**MÉDIATHÈQUE ÉLISABETH
ET ROGER VAILLAND**

Bourg-en-Bresse (Ain)
1, rue du Moulin de Brou
Maître d'ouvrage : ville de Bourg-en-Bresse
Architectes : Patrick Barberot
et Jean-Vincent Berlottier
Architecte d'opération : Cimaïse
Programme : bibliothèque enfants,
bibliothèque adultes, discothèque,
vidéothèque, fonds anciens, archives,
auditorium, ateliers et bureaux
Approbation avant-projet : 13 juillet 1984
Première pierre : 17 décembre 1986
Livraison : 29 septembre 1988

BUREAUX TERRE VIVANTE

Mens (Isère)
Domaine de Raud
Maître d'ouvrage : association Terre Vivante
Architecte : Jean-Vincent Berlottier
(avec Carola Haffner)
Architecte d'opération : Marcel Ruchon
Programme : bureaux pour l'association
et les éditions et un studio
Livraison : 1996

LE TRIANGLE DE LA FOLIE

Nanterre (Hauts-de-Seine)
Maître d'ouvrage : Saga-Défense
Architecte : Jean-Vincent Berlottier
Programme : bureaux
Concours : 1989 (non lauréat)

LE CHAMP DE FOIRE

Bourg-en-Bresse (Ain)
Avenue du Champ de foire, allées de Challes,
boulevard Lévrier, avenue Maginot
Maître d'ouvrage : ville de Bourg-en-Bresse
Architectes : Jean-Vincent Berlottier
et Patrick Barberot
Paysagiste : Olivier Philippe (TER)
Programme : restructuration
Concours : 1998 (lauréats, sans suite)

ESPACE DE LOISIRS DE BOUVENT

Bourg-en-Bresse (Ain)
Allée du Parc de Loisirs
Maître d'ouvrage : ville de Bourg-en-Bresse
Architecte : Jean-Vincent Berlottier
Programme : base de loisirs + golf 9 trous
Surface totale : 84 ha (dont plan d'eau
de 25 ha et golf de 20 ha)
Avant-projet : 1982
Convention SAPRR : 1983
Livraison : juin 1986

VILLAGE DE VACANCES

Menthières (Ain)
Route départementale 16
Maître d'ouvrage : Syndicat intercommunal
Maîtrise d'ouvrage déléguée : SEDA
Gestion : OCCAJ
Architecte : Jean-Vincent Berlottier
(avec Joseline Duvert)

Bureau d'études : Seralp
Bureau de contrôle : Socotec
Programme : 400 lits
Livraison : 1998

JEUX OLYMPIQUES D'ÉTÉ 2004

Lyon (Rhône)
Maîtres d'ouvrage : Région Rhône-Alpes
et ville de Lyon
Architectes : Jean-Vincent Berlottier
(avec Lionel Pellet), Charles Lambert
Paysagiste : Jean-Noël Cappart
Programme : dossier de candidature
Date : 1998

PARKING COURRIER

Anancy (Haute-Savoie)
Quartier Courrier
Maître d'ouvrage : Semalac
Conducteur d'opération : SEDHS
Mandataire : BET EEG Simecsol
Architecte : Jean-Vincent Berlottier
(avec Catherine Besson)
Programme :

- parking public 767 places
- parking privé 158 places
- galeries de liaison routière
- aire de livraison de la surface commerciale

 Surface hors œuvre brute : 60 453 m²
Concours : 1998
Livraison : 2001

PÉAGE AUTOROUTIER

Cluses (Haute-Savoie)
Autoroute A41
Maître d'ouvrage : ATMB
BET mandataire : Scetautoroute- Isis

Architecte auvent : Strates (Jean-Vincent Berlottier avec Monique Maire-Amiot)
 Architecte associé bâtiment : Laurent Dosse
 Ingénieur structure : Jean Tonello
 Programme : barrière de péage pleine voie et gare de péage
 Entreprise métal : Paimbeuf
 Entreprise bois et cuivre : Margueron et Antonangeli
 Concours : 2002
 Livraison : 2004

VIADUC DU CHAVANON

Merlines (Corrèze)/ Messeix (Puy-de-Dôme)
 Autoroute A89
 Maître d'ouvrage : ASF
 Maître d'œuvre des travaux : Scetautoroute (Brive)
 Conception : Jean Muller International
 Architecte : Strates (Jean-Vincent Berlottier avec Hervé Vadon et Catherine Besson)
 Coloriste conseil : Marie-Françoise Prost-Manillier
 Études techniques d'exécution : EEG (Europe Etudes Gecti)
 Construction : GTM et Cimolai
 Concours : 1996
 Livraison : 2000

VIADUC DU FANJARET

Monstier-de-Clermont (Isère)
 A51, section Grenoble/Col de Fau
 Maître d'ouvrage : AREA
 Entreprise mandataire : GTM
 Architecture : Strates (Jean-Vincent Berlottier avec Hervé Vadon et Marta Vajk)
 Paysagiste : Paysage Plus
 Études techniques : Mécasol (fondations)
 Ingerop

Construction : GTM Construction
 Construction métallique : Baudin-Châteauneuf
 Fondations : Franki Construct, Solétanche
 Concours conception-construction en deux phases : 2002 et 2003
 Mise en service : 2007

VIADUC DE LA RAVINE DES TROIS BASSINS

La Réunion
 Route des Tamarins
 Maître d'ouvrage : Conseil régional
 Maître d'œuvre : DDE
 BET : Arcadis (Bernard Gausset, Jacques Frappart), Coteba
 Architecte : Strates (Jean-Vincent Berlottier avec Hervé Vadon et Damien Renaud)
 Construction : Eiffage, Razel-Matière
 Concours : 2000
 Livraison 2009

VIADUC SUR LE TARN

Millau (Tarn)
 Autoroute A75 « La Méridienne »
 Maître d'ouvrage : État
 Maître d'œuvre général : État
 Procédure : marché de définition (phase 1 : 1993, phase 2 : 1994)
 Équipe phase 1 : Jean-Vincent Berlottier (avec Hervé Vadon et Pascale Heberlé)
 Équipe phase 2 : Jean-Vincent Berlottier (avec Hervé Vadon et Pascale Heberlé) et avec Jacques Mathivat (ingénieur), Kirschner et Lenoir (BET SECOA)
 Projet : non lauréat

VIADUC SUR LA DORDOGNE

Souillac (Dordogne)
 Autoroute A20, section Brive-Montauban
 Maître d'ouvrage : ASF
 Architecte : Strates
 (Jean-Vincent Berlottier avec Marta Vajk)
 Concours : 1994 (non retenu)

PONT SUR LA SAÔNE

Jassans-Riottier (Ain)
 D131
 Maître d'ouvrage : Conseil général de l'Ain
 Maître d'œuvre : DDE de l'Ain
 Architecte : Jean-Vincent Berlottier (avec Hervé Vadon)
 BET : Quadric (Jean-Marie Chenot et Jean Lawnicki)
 Entreprise : Baudin-Châteauneuf
 Concours : 1996
 Livraison : 2000

PONT SUR L'ISÈRE

Gilly-sur-Isère (Savoie)
 N90
 Maître d'ouvrage : État
 Maître d'œuvre : DDE Savoie (Georges Saury)
 Conception : Jean Tonello (Tonello ingénieurs conseils)
 Architecte : Jean-Vincent Berlottier
 Mise en lumière : Alain Guillot
 Entreprises : Razel-Tondella, Bianco, Léon Grosse, Stahlton AG
 BET structure : EEG (Europe Études Gecti)
 Livraison : 1990

PONT SUR LE CHER

Urçay (Allier)
D445

Maître d'ouvrage : Département
BET: Jean Tonello (Tonello ing. conseils)
Architecte : Jean-Vincent Berlottier
Coloriste : Marie-Françoise Prost-Manillier
Entreprises : Ballot Ménager,
Baudin-Châteauneuf
Achèvement : 1994

PONT SUR LE RHÔNE

Seyssel (Ain)
D992

Maître d'ouvrage : DDE de l'Ain
Conception : Setra : (Michel Virlojeux,
Gilles Lacoste)
Architectes : Alain Spielman,
Jean-Vincent Berlottier
Coloriste : Marie-Françoise Prost-Manillier
Entreprises : Baudin-Châteauneuf, L. Grosse
Commande : 1982
Livraison : 1987

GRAND PONT SUR LA LOIRE

Saint-Just - Saint-Rambert (Loire)
D498 (direction Saint-Galmier)
Maître d'ouvrage : Conseil général
de la Loire (Jean-Paul Scalliet)

BET : Quadric (Jean Lawnicki,
Jean-Marie Chenot)
Architecte : Strates (Jean-Vincent Berlottier
avec Hervé Vadon et Marta Vajk)
Vérification : CETE de Lyon, SECOA
Conseil : Michel Virlojeux
Entreprises : Baudin-Châteauneuf,
DV Construction, GFC
Livraison : 2008

VIADUC SUR LE SCARDON

Abbeville (Somme)
Autoroute A16, D82

Maître d'ouvrage : Sanef
Maître d'œuvre général : Scetauroute
Entreprise mandataire : Razel
Conception : Michel Placidi (ingénieur,
Razel)
Architecte : Jean-Vincent Berlottier
Ingénieur consultant : Jean Tonello
Études techniques structures : Groupe
Razel
Concours conception-construction : 1992
Livraison : 1997

L'HOMME DE LA ROCHE

Lyon (Rhône)

Quai Saint-Vincent
Maître d'ouvrage : ville de Lyon
Architecte : Jean-Vincent Berlottier
Études structures : EEG/Arcadis
(Bernard Gausset)
Concours : 1990 (sans suite)

PONT SUR L'ADOUR

Bayonne (Pyrénées-Atlantiques)
Allées Marines, quai de Lesseps
Maître d'ouvrage : District
Maître d'œuvre : DDE (Marc Svetchine)

Architecte : Jean-Vincent Berlottier
(avec Hervé Vadon)
Coloriste : Marie-Françoise Prost-Manillier
BET structures : Quadric (Jean Lawnicki,
Jean-Marie Chenot)
BET structures : SEMI
Fondations : Balineau S.A.
Construction métallique : Eiffel
Construction Métallique

Génie civil : Chantiers Modernes
Précontrainte : Freyssinet International
Consultation : 1990
Livraison : 1993

TÊTE DU TUNNEL DU SOMPURT

Urdsos (Pyrénées-Atlantiques)
N130

Maître d'ouvrage : Ministère de l'Équipement,
direction des routes
Maître d'œuvre : DDE
Architecte : Jean-Vincent Berlottier
(avec Catherine Besson)
Études techniques structures : Scetauroute
Concours : 1995 (non lauréat)

VIADUC LGV SUR LA DURANCE

Cavaillon (Vaucluse)

Maître d'ouvrage : RFF
Maître d'œuvre : SNCF
Architecte : Jean-Vincent Berlottier (avec
Catherine Sainthon et Katerine Ferrand)
Concours : 1994 (non lauréat)

PASSERELLE SUR LE DRAC

Grenoble-Seyssins (Isère)
Maître d'ouvrage : Grenoble-Alpes
Métropole

Entreprise mandataire : Campenon-Bernard
Architecte : Jean-Vincent Berlottier
(avec Hervé Vadon et Damien Renaud)
BET structures : EEG/Arcadis (Bernard
Gausset, Jean Vassord) et Georges
Deperraz
Concours : conception-construction,
2000 (non lauréat)

Ouvrage publié à l'occasion de l'exposition itinérante **Jean-Vincent Berlottier** *Convictions, 1967-2008* organisée par le CAUE de l'Ain en 2021.

Cette publication s'inscrit dans le cadre de ses actions de valorisation du Patrimoine XX^e à Bourg-en-Bresse et dans l'Ain.

Il a notamment conçu les ouvrages, coédités avec l'association PPA :

- « Marc Dosse et Pierre Dosse, Traversées, construire dans l'Ain 1945-1985 »,
- « Pierre Pinsard, architectures profanes et sacrées ».

Ces deux publications ont été prolongées par des expositions présentées au centre culturel H2M à Bourg-en-Bresse à l'été 2018 (Bâtir Bourg) et 2019 et à Lille en 2020.

www.archi20-21

Le CAUE de l'Ain participe à l'Observatoire archi 20-21, site d'étude et de valorisation effectuées au XXI^e siècle sur des bâtiments du XX^e siècle en région Rhône-Alpes. Cette base documentaire est constituée à l'initiative de l'Union régionale des CAUE Auvergne-Rhône-Alpes avec le soutien de la Région AURA.

Président du CAUE de l'Ain : Christophe Fortin

CONVICTIONS, 1967-2008

PUBLICATION

Coordination générale : Bruno Lugaz
Architecte / Directeur du CAUE de l'Ain

Conception éditoriale, recherches, sélection de l'iconographie et rédaction :
Dominique Amouroux

Contributions :

Bruno Lugaz
Architecte / Directeur du CAUE de l'Ain

Jacques Cabanieu
Ancien Secrétaire général de la MIQCP

Recherches iconographiques : Nathalie Lequy

Reprise de plans : Sylvain Pons

Prises de vue additionnelles : Bruno Savi

Relecture : Hervé Sard

Conception graphique : Sylvain Enguehard

Édition / Diffusion

Union des associations pour la culture et la sauvegarde du Patrimoine des Pays de l'Ain (PPA)

EXPOSITION

Dispositif scénographique :
Jean-Vincent Berlottier

Commissariat, scénographie, rédaction :
Dominique Amouroux

Réalisation graphique, communication :
Sylvain Pons et Nathalie Grange

REMERCIEMENTS

L'éditeur et l'auteur remercient Jean-Vincent Berlottier pour l'accueil réservé à ce projet éditorial et sa totale disponibilité lors de leurs innombrables sollicitations. Ils expriment leur gratitude à Monique Maire-Amiot, Hervé Vadon et Sylvie Vidal pour leur avoir grandement facilité la consultation des archives conservées par Strates. Ils remercient également Marie-Françoise Prost-Manillier pour avoir accueilli dans son atelier lyonnais des temps de préparation de l'ouvrage.

Ils remercient pour leur précieux concours :

- Les Archives départementales de l'Ain
 - Les Archives municipales de Bourg-en-Bresse
 - La ville de Valserhône et le Groupe Mémoire
 - Madame Anne Josse-Lijour, Communication, direction centre-est du Groupe Vinci
 - Roger Labeyrie, Labeyrie et associés
 - Didier Marinet
 - Martine Jules
 - Brière et Brière.
-

CRÉDITS

Les photos, infographies, dessins, plans, schémas et croquis publiés dans ce livre proviennent des archives Berlottier.

Les photographies publiées sont de Jean-Vincent Berlottier à l'exception de :

Studio Herwey (Portrait, p.2).

Pierre Pichon (Les Hauts de Saint-Germain, p.35. Collège Cizain Montluel, pp.101,102-103. Groupe scolaire GS 18 pp. 116-117. Centre Eden Nature, p. 134-135.).

Philippe Martyniack (Pont levant Bordeaux, pp.48-49. Tribunes hippodrome de La Réunion, p. 55. Parking Courrier, p.178. Pont de Jassans-Riottier, pp.219, 220 en haut, 221).

Strates (Grande Ravine, p. 50. Djakarta, p. 51. Ravine des trois bassins, pp.198-199. Millau, pp. 206-207, 208-209, 210-211, 212-213).

Blaise Adilon (Village de la Terre, pp. 79,80-81, 84. Menthières, pp.168-169).

Didier Marinnet (Menthières, p.163).

Pierre Vallet (Parking Courrier, pp. 179, 180-181).

ASF David et Droguat (Chavanon, p.188).

Garnier (Chavanon p.188).

GTM/Vinci/Vincent Bouffaud (viaduc du Fanjaret, pp. 192 à 197).

Alain Guillot (pont de Gilly, p.226-227).

Fred Boucher (Viaduc du Scardon, p. 239).

Lestage (pont sur l'Adour, pp.248-249).

DR (Homme de la Roche, p. 245).

Archives CAUE 01 (Hameau du Verger, pp.69, 70-71. Village de la Terre p. 85. Immeuble République, p. 89) .

Archives municipales de Bourg-en-Bresse (Curtafray, p.73. Médiathèque Vailland ; pp.137, 138-139, 140, cotes 623W2179, 540W836_023, 540W838_004, 579W0049_016, 579W0049_009. Champ de foire, p. 151 cote 33Fi1755. Site de Bouvent , pp.154-155 cote 33W7, p. 156 cote 649W232, pp. 158-159 cote 649W321, p. 160 cote 540W178, p. 160, cote 506W1546.

Dominique Amouroux (Bon Pasteur, p. 93 Innovance, p. 127).

Bibliothèque municipale de Lyon, fonds Louis Vermard (Lycée Branly, p.109 bas).

Labeyrie et associés (Théâtre du Bordeau, p.131).

EPAD (Triangle de la Folie, p. 147).

François Robin (Péage Cluses, p.183).

Jean-Baptiste Rodde (École de Péron, p. 99).

Marie-Françoise Prost-Manilier, études de mise en couleur pp 42-43, 220, 229, 231.

En dépit des recherches effectuées, les auteurs de certains documents n'ont pu être identifié ou localisé. Des provisions ont été constituées pour assurer les droits restant dus.

Achévé d'imprimer en novembre 2020 sur les presses de l'imprimerie SEPEC à Péronnas dans l'Ain
Dépôt légal : novembre 2020
Imprimé en France